**Dargnies - Notices nécrologiques**

Dargnies donne en annexe de ses *Mémoires en forme de lettres*, des notices nécrologiques de 29 religieux qui sont morts à la Valsainte entre juin 1793 et janvier 1798, dont 22 entre avril 1795 et juin 1796.

Il note p. [249] “Pendant les cinq premières années de la réforme il est mort à la Valsainte au moins 30 personnes qui ont évidament été les victimes du pain corrompu et d’une nourriture plus que grossière, mal préparée et prise en trop grande quantité. (…) Aujourd’huy [1813] le pain qui fait la base de la nourriture des religieux est bon, les aliments qui composent les pulments sont plus choisis et mieux préparés, aussi les morts ne sont pas, à beaucoup près, aussi fréquentes.”

- Dargnies p. [12] - Dom Augustin de L’Estrange et les religieux qui l’accompagnaient faisaient déjà depuis plusieurs années, [lors de son arrivée en 1793] profession de cette sainte réforme. Le Seigneur leur offrant un azile dans le monastère de la Valsainte, il parraissait tout naturel de continuer à y vivre dans les mêmes pratiques, mais déjà exacts observateurs de la Règle et parvenus sans doute à la plus sublime perfection. Ce n’était plus asser pour eux, bientôt ils accusent leur vénérable réformateur [l’abbé de Rancé] d'avoir usé de trop d’indulgence. Ils s’accusent eux-mêmes de lâcheté et de paresse. “Il nous faut, ce disent-ils, remonter à la source, les pères de Cîteaux n’étaient pas différents de nous, pourquoi ne pourrions-nous pas ce qu’ils ont pu ?”

- Dargnies p. [283] (…) Frère Jean-Marie dit Pierre Joachim de Sachy, clerc, de la paroisse d’Arbonières en Picardie, entré le 20 avril 1795 âgé de 26 ans, mort en 1797. Ce jeune homme qui par sa grande piété, donnait les plus grandes espérances à l’état ecclésiastique, fut obligé de sortir de chez lui à cause de la révolution. Il vint à la Valsainte, non pour y faire pénitence des excès d’une première jeunesse, car il avait toujours vécu en saint dans le monde, communiant presque tous les jours et donnant la plus grande partie de son tems à l’oraison, mais pour y favoriser dans la retraite son attrait pour les choses de Dieu. Il fut pendant tout le tems de son noviciat un modèle de ferveur et d’obéissance. (…) Il remplit l’emploi d’hôtelier et y persévéra jusqu’à ce que, vaincu par la faiblesse, ne pouvant plus remplir ses obligations il fut remis à l’infirmerie où il se disposa à la mort (…).

- Dargnies donne, page [286] la notice nécrologique de Frère Joseph “dit Antoine François Prache, normand, entré le 10 mars 1796 âgé de 32 ans, mort vers la fin de l’année 1797. Sa sœur avait été carmélite à Amiens et se fit trappiste parmi les religieuses et mourut à Hambourg”. Il ne parle pas des circonstances de sa mort.

- Dargnies, l’infirmier, relève plusieurs fois dans ses *Mémoires* que tel ou tel frère malade a été incommodé par l’abondance de nourriture. Cf. par ex. p. [273] Frère Palémon, [… C’est l’infirmier qui parle :] Je ne vis dans sa situation qu’une cachexie scorbutique portée au suprême degré qui n’était que le fruit d’une nourriture plus que grossière, prise en trop grande quantité, après un jeûne trop longtems prolongé. Comme l’on attribuait sa maladie à la faiblesse et à l’épuisement [par un travail excessif], on lui donnait abondamment de la nourriture. On l’obligeait même à manger, ce qu’il faisait par obéissance et ce qui, bien loin de le rétablir, ne faisait qu’accélérer sa fin.

- Cf Dargnies p. [277] - Frère Bernard dit L’Éculée, novice convers, mort en 1795. Ce bon frère travaillait à la forge. Il devint enflé comme les autres et continua toujours d’aller avec son enflure. Il s’y joignit une toux à laquelle on ne fit point d’attention. Allant un jour au dortoir de nos frères convers chercher une couche, j’apperçu une énorme quantité de crachats purulents et sanieux contre la muraille, près d’une couche. J’en avertis le R.P. qui fut à la recherche de celui que ce pouvait être. Ayant trouvé que c’était notre frère Bernard, on le fit venir à l’infirmerie. Il avait la fièvre, le dévoiement et pouvait à peine se traîner. Je jugeai son état mortel, sans cependant croire que sa fin fut encore aussi prochaine. Le R.P. avait décidé qu’on lui ferait un cautère auquel je répugnais parce que je le regardais comme inutile. Un jour comme nous venions à l’infirmerie pour le lui faire, accompagné du R.P., nous le trouvâmes sur sa couche sans connaissance. Il ne la recouvra pas. Tout ce que l’on put faire fut de lui administrer le sacrement de l’extrême onction et il mourut quelques heures après.

- Dargnies, p. [299] Frère Valentin dit Jaques Pallius, lyonnais, ex-chartreux, entré à la Valsainte le 24 juillet 1797, âgé de 54 ans. Il fit son noviciat et sa profession à la Valsainte et fut aussitôt après envoyé dans le Valais. Il était d’un caractère extrêmement gai et actif. Il nous édifia beaucoup pendant le peu de tems qu’il resta au monastère, par son exactitude à s'acquitter de tous ses devoirs. Il partit de Vienne pour aller à Oresca en Russie, avec la première colonie et il y est mort en 1800. Le R.P. abbé en faisait beaucoup de cas et tous ceux qui l’ont connu l’ont regrété. Il pouvait bien avoir 50 à 54 ans.

L’abbé sut exploiter une circonstance semblable pour un autre novice, d’une manière toute différente. Cf. Dargnies p. [160] [Un] religieux nommé Ambroise était venu pour embrasser la réforme à la Valsainte. Environs un an avant la révolution, il était bernardin (cistercien) d’une communauté d’Allemagne. Son but était de tendre à une vie parfaite. Comme c’était un excellent sujet, le R.P., quelques jours avant qu’il vint nous enlever de la Valsainte, écrivit au prieur de recueillir les suffrages dans un chapitre extraordinaire, pour l’admettre à la profession et de la lui faire faire le lendemain, sans le prévenir de ce qui allait arriver. La chose fut exécutée et par ce moyen il fut forcé de rester avec nous et de nous suivre. Il eut un mal inexplicable pendant toute notre route. La manière dont il avait été reçu à la profession lui revenait souvent. Il y croyait voir une nullité frappante. Lorsque nous fûmes à Hambourg, il consulta des personnes éclairées qui lui dirent qu’on l’avait trompé et que son engagement était nul. Comme son abbé n’avait jamais voulu lui donner son consentement d’ailleurs, il profita de ce qu’il se trouvait près de son ancien monastère pour s’y retirer, dans l’espérance d’établir dans cette maison la réforme de la Trappe. Je n’ai pas entendu parlé de lui depuis.

- Dargnies, en arrivant à la Valsainte en mai 1793 ne demandait à dom Augustin qu’une place dans son cimetière et chaque fois qu’il enterrait un frère et traçait la tombe pour le prochain, il pensait qu’elle serait pour lui. Il a fait le voyage de Russie et en est revenu, pour ne mourir qu’en 1824.

Dargnies p. [51] N’ayant point suivi cette caravane, je ne saurais, Monsieur, vous dire par quelle route elle se mit en marche. Vous l’eussier rencontrée et curieux de savoir le terme de son voyage, vous eussier interrogé quelques uns de ces bons religieux, (en supposant que l’amour du silence ne leur aurait point interdit de vous répondre) aucun n’eut été capable de vous satisfaire. Tout ce qu’ils eussent pu vous dire : “ Le R.P. abbé nous a ordonné de partir, nous avons obéi, mais où allons-nous ? Où veut-il nous conduire ? C’est ce que nous ignorons. ” C’est ainsi, Monsieur, que l’on pratique l’obéissance. Et après tout, un général d’armée dit-il à ses soldats où il veut les conduire quand il fait battre la générale ?

Id. p. [60] (…) Vous n’attendez pas sans doute de moi, Monsieur, que j’entre dans le détail des moindres circonstances de notre voyage. Ce serait demander de moi l’impossible puisque j’ignore jusqu’au nom de la plupart des lieux par où nous avons passé, le silence rigoureux que nous observions ne nous laissant pas la liberté de nous en informer (…)

Id. p. [138] J’aurais bien désiré, Monsieur, pouvoir vous dire quelque chose de particulier sur les différents endroits par où nous avons passé, mais comme je n’en connaissais aucun et qu’il ne m’était pas même permis d’en demander les noms, ils ont fait si peu d’impression sur mon esprit qu’à peine m’en reste-t-il aujourd’hui un léger souvenir.

Dargnies, p. 78 “Des religieux et religieuses du Valais, de l’émigration desquels je n’ai eu aucuns détails. Tout ce que j’ai su c’est qu’ils ont eu grandement à souffrir aux passages des montagnes et qu’ils ont été exposés plusieurs fois à être inquiétés par les troupes.”

Dargnies p. [53] (…) Trois jours se passèrent à peine entre l’ordre et le départ, religieux, convers, frères donnés, enfans, car sans les y forcer on leur laissa la liberté de nous suivre. Quelques uns retournèrent cher leurs parents, les uns de bonne volonté, les autres parce qu’ils en furent requis. Plusieurs nous suivirent parce qu’ils n’avaient ni l’âge ni le discernement suffisant pour opter. Le plus grand nombre ne demanda pas mieux que de venir avec nous parce qu’à cet âge on aime à courir et que ce voyage d’ailleurs, qu’ils croyaient peut-être n’être que de quelque jours, leur offrait la perspective d’une vie beaucoup plus dissipée et plus agréable que celle qu’ils menaient à la Valsainte. Cette émigration des enfans fit de la peine au gouvernement qui le regarda comme un attentat contre le droit des parents, au moins pour ceux qui n’avaient pas été prévenus, à qui par conséquent on avait ôté la faculté de les retirer cher eux. Tous donc se trouvèrent prêts à partir de beau matin le 10 février 1798. (…) Il était environ 10 h du matin, vers le milieu de février de l’année 1798 lorsque nous sortîmes du monastère.

- Dargnies, p. [293] Frère Richard dit Nicolas Richard Morin, religieux, prêtre de Sept-Fons, normand, âgé de 66 ans, entré le 29 septembre 1797, mort à Biberach, novice, en 1798. Il ne fit que paraître à la Valsainte et partit pour le Valais presque aussitôt qu’il eut pris l’habit. Je ne sais rien de particulier de lui. (Il rédigea ses notices nécrologiques à partir de ses souvenirs et des registres qu’il a pu consulter.).

Dargnies le dit parti pour le Valais et F. Jérôme ne le connaît pas.

- Dargnies [83] [Lors du voyage sur le Danube, à une étape] Le curé reçut notre supérieur avec toutes sortes d’honnêtetés, le conduisit à l’église, fit sonner la messe à laquelle la nouveauté du spectacle attira un grand concours de peuple. Pendant que le prêtre se préparait, les religieux et les enfants chantèrent le *Salve Regina* qui fit la plus grande impression. Le curé après cela, exposa en deux mots notre situation aux fidèles et nous recommanda à leur charité, puis il fit pendant la messe la quette lui-même. Elle fut très abondante, tellement que la bourse de notre supérieur qui contenait à peine quelques modiques pièces de monaies, se trouva presque entièrement remplie. On fit tous les efforts possibles pour retenir la communauté et lui donner à dîner, mais comme le jour avançait, pour ne point retarder et faire murmurer nos conducteurs, le supérieur, après avoir témoigné sa reconnaissance, fit revenir tout [84] son monde vers la barque. Il y fut suivi d’une grande foule de peuple dont plusieurs portaient du pain et autres nourritures qu’ils distribuaient particulièrement aux enfants. Ce spectacle d’une si ardente charité me toucha jusqu’aux larmes.

- Cf. Dargnies [149] [À propos d’une autre maison, Wictrice] est une des plus régulières que j’ai vu car on y garde une clauture exacte, on n’y sort que deux fois la semaine pour aller promener ensemble. Si la bière et le vin ne se buvaient qu’au réfectoire, on n’aurait rien à leur reprocher car ils y sont très sobres. Ils se lèvent régulièrement à deux heures de la nuit pour chanter l’office et les autres heures de la journées sont toutes séparées, tellement que si leur bréviaire n’eut pas été en quelque chose différent du nôtre, nous nous serions joins à eux dans tous leurs offices. Nous ne laissions cependant pas d’aller toujours à l’église pour les chanter. Nous avions soin seulement de choisir des heures différentes des leurs. Ils usent de la viande par dispense selon qu’il est maintenant usage dans tout l’Ordre, pour ceux qui ne sont pas de la Stricte Observance de Cîteaux. Notre genre de vie leur parut d’abord un peu raide, mais venant à l’approfondir et à le comparer avec celui de nos Pères, ils ne purent s’empêcher de nous dire : “ *Vere estis cistercienses* : Vous êtes de vrais cisterciens. ”

Dargnies [au cours d’une maladie à Claustreval] p. [73] Je ne quittai plus la couche sur laquelle je passai 6 semaines entières sans fermer l’œil un seul moment, sans rien prendre absolument de nourritures solides et sans aussi qu’il me soit sorti pendant tout ce tems la moindre chose du corps que des urines en petite quantité et une évacuation abondante de glaires par l’expectoration qui avait lieu trois ou quatre fois le jour, dans des quintes de toux qui duraient souvent plus d’un quart d’heure. Ajouter à tout cela l’espèce d’impossibilité où j’étais de changer les habits dont j’étais toujours couverts et qui étaient remplis de vermine, ce qui me fit souffrir un supplice plus grand que toutes les douleurs de ma maladie réunies.

- Cf. Dargnies [78] (…) En deux ou trois jours je me vis capable de me lever et de me traîner dans les appartements pour y visiter plusieurs de nos frères qui étaient malades et dont la maladie embarrassait fort le médecin. La maladie dont était attaqués ces religieux était une salivation excessive avec ulcération de la langue et des gencives. Le médecin ne soupçonnant point l’usage du mercure chez des religieux trappistes, n’avait pas même osé en faire la question et était très embarrassé. J’arrivai et je lui dis que je pariais que ces bons frères, ayant voulu se délivrer de la vermine, s’étaient servi d’onguent gris. Nous en vînmes à la vérification et nous trouvâmes que pour être plus tôt quittes, ils avaient mis 4 fois plus de mercure qu’il ne fallait dans l’onguent et qu’ils en avaient usé sans règle et sans discrétion. Le mal connu, nous y apportâmes bientôt le remède.

- Dargnies p. [57] On se mettait à table pour manger la première fois de la journée. Il était souvent 8 et même 9 h du soir. Si c’était dans une auberge, on avait grand soin de ne rien demander qui ne fût conforme à la Règle. Ainsi tout le repas consistait en une soupe et un seul plat de légumes si l’on pouvait en avoir, ou le plus souvent des pâtes cuites ou frites et de l’eau pour toute boisson. On avait soin de recommander aux aubergistes de faire d’amples portions. Mais les gens peu accoutumés à servir des trappistes ne donnaient le plus souvent aux pauvres religieux que la moitié leur soul, ce qui les contristait fort et les forçait de se rejeter sur le pain, au risque souvent de s’incommoder. C’était bien pis lorsque nous mangions dans quelque monastère. Nous avions alors une nourriture plus choisie et mieux préparée, il est vrai, mais elle était si modique pour des gens affamés et accoutumés à se remplir jusqu’à la gorge, que la plupart mouraient de faim en sortant de table et surtout ceux qui se tenant strictement à la lettre du règlement, refusaient de manger plus d’un seul met après la soupe ou qui ne voulaient point y toucher parce que ces mets étaient le plus souvent ou des œufs ou du poisson. On nous servait du vin. Mais jamais dans les premiers tems de nos voyages nous ne bûmes que de l’eau.

Dargnies : [137] Vers le milieu de notre route, [en bateau sur la Vistule, vers la Lithuanie] en arrivant dans un gros endroit qui, si je ne me trompe, s’appelait Kazimières [une localité de ce nom se trouve tout proche de Cracovie], nous fûmes joints par un détachement de nos frères du Piedmont. Ce pays étant menacé de la révolution, le supérieur instruit du succès du R.P. abbé et de ses espérances en Russie, avait proposé à ses religieux de se détacher un certain nombre pour nous venir joindre et courir fortune avec nous. Il s’en trouva douze bien déterminés qui, sous la conduite du Père Jean de la Croix, entreprirent le voyage. Il n’était pas sans dangers car il leur fallait passer au milieu de l’armée française pour venir habiter un climat bien opposé à celui du Piedmont. Il ne leur arriva cependant rien en route. Ils eurent même beaucoup à se louer de la conduite des officiers français à leur égard, mais il n’en fut pas de même du climat de la Russie qui leur donna presqu’à tous le coup de la mort. De 12 qu’ils étaient, en 4 ans il en est mort neuf et on en comprend facilement la raison, car vouloir que des Italiens puissent vivre en Russie, c’est comme si l’on voulait que des arbres, pris dans une pépinière grasse et fertile, réussissent dans un terrain sec et pierreux.

- Dargnies p. [79] - J’aurais bien désiré pendant tout ce voyage pouvoir accompagner cet homme, en supposant qu’il m’eut mis dans la confidence de tous ses projets et du but de toutes ses démarches. J’aurais certainement aujourd’hui des mémoires très curieux et très intéressants car je ne crois pas qu’il y ait eu de général d’armée qui ait employé plus d’adresse et d’industrie, qui ait fait jouer plus de ressorts pour conduire et faire subsister ses troupes que le R.P. abbé pour l’entretien de sa communauté qui composée de plus de deux cent personnes n’a, pendant près de trois ans, eu d’autres ressources que son industrie à solliciter les secours du public. Au moins s’il avait lui-même écrit quelque chose et que l’on eut l’espérance de trouver après lui ne fut-ce qu’un journal abrégé de toutes les démarches et de ses entreprises, avec un état exact de toutes les ressources que la Providence lui a fait trouver dans la charité des fidèles et de l’emploi qu’il en a fait, on pourrait espérer de pouvoir par la suite travailler à sa vie qui, bien différente des autres réformateurs de son genre, n’offrirait pas un tableau moins intéressant, quoique pas tout à fait aussi édifiant quand aux détails de la vie monastique, car au vrai, et c’est une justice que l’on doit rendre à dom Augustin de l’Étrange, que tout ce qu’il a fait et entrepris n’a eu d’autre principe que le désir de procurer la gloire de Dieu. Il a pu se tromper dans les moyens qu’il a pris pour y parvenir, mais son but a toujours été pur et désintéressé. Le peu d’ordre qu’il met ordinairement dans toutes ses affaires ne nous laisse absolument rien à espérer après lui. L’impossibilité où on sera de recueillir tout ce que sa vie aura pu offrir d’intéressant, empêchera d’en entreprendre le travail et après s’être donné beaucoup de fatigues et avoir fait beaucoup de bruit dans le monde pour des entreprises qui auront presque toutes échouées, il sera vrai de dire de lui ce que dit le prophète : *Periit memoria illius cum sonitu*.

Les supérieurs pouvaient interpréter les Règlements plus ou moins sévèrement. Dargnies p. [195] - Darfeld où ils étaient encore aussi mal logés que les premiers jours de leur établissement car tous les religieux, les infirmes eux-mêmes couchaient par terre, divisés dans deux ou trois endroits. La plus grande partie était logée au grenier. Notre réforme n’était pas pour eux assez sévère ils y ajoutaient encore dans bien des points quoiqu’il y en eût beaucoup de très essentiels qui étaient très mal observés. La maison était presque habituellement conduite par des prieurs néophytes qui ne savaient pas les règlements ou qui les interprétaient à leur manière. Le R.P. supérieur [dom Eugène Bonhomme], (…) on soumettait à sa décision tous les points des règlements qui avaient été contestés en son absence. Il avait une pente singulière à approuver tout ce qui portait les choses à outrance et s’écartait des règles de la discrétion. Cependant dans le particulier il était trop bon, on peut même dire qu’il excédait en charité. Il accordait à la première demande tous les soulagements qu’on pouvait lui demander.

Dargnies p. [208] En quittant Darfeld je quittais une maison où, si j’eusse voulu profiter de l’indulgence et de la bonhomie des supérieurs, je pouvais faire tout ce que je voulais, car il ne tenait qu’à moi d’entretenir correspondance de lettres avec ma famille, le supérieur voulant m’y engager, d’avoir des communications avec tous les étrangers, de sortir et rentrer quand je voulais, etc.

- Dargnies p. [135] Les barques n’étaient pas encore tout à fait équipées lorsque dès la pointe du jour on vit approcher du rivage grand nombre de voitures chargées de coffres et de paquets de toutes espèces. Comme nous nous trouvions tous réunis, notre bagage était considérable car, outre une quantité énorme de vieilles hardes dont nous ne pouvions cependant pas nous passer, nous portions avec nous de grandes caisses pleines de livres d’église et autres, dont le poids énorme nous faisait passer dans l’esprit du peuple pour avoir des trésors. Nous avions de plus une quantité considérable d’objets concernant le service divin et outre cela, bien des choses tout à fait inutile. (…) On peut juger par là de l’énorme quantité de bagages qui fut déposé sur le rivage et placé dans les barques pour y servir de bancs et de tables.

Nous ne descendions jamais sur les places publiques sans y être environnés d’une nombreuse populace (…). Le peuple ne pouvait trop admirer l’immensité de notre bagage qui était au moins aussi considérable que celui de tout un régiment et ils étaient convaincus que toutes nos caisses étaient remplies des plus précieux trésors et s’ils en eussent fait l’inventaire ils eussent été bien surpris de ne trouver dans la plupart que des vieux bouquins, des vieilles savates et des chaussons percés, etc. Si nous n’avions pas le profit, nous en avions l’honneur mais cela ne nous rendait pas plus riches. Cette persuasion du peuple aurait dû nous exposer ou a des vols ou a des insultes. Cependant quoique souvent nous ayons passé des nuits exposés à la belle étoile sur les places, nous ne nous sommes jamais aperçu qu’on nous ait rien volé.

- Dargnies p. [41] (…) Un si grand nombre d’enfants ne pouvant plus être gouvernés et instruits par un seul, il fallut songer à leur procurer des pédagogues. Mais comment faire ? Il n’y en avait aucun. Ce nouvel établissement qui était l’ouvrage de trois mois au plus, n’avait été nullement prévu. On se trouvait chargé d’enfans et personne pour les soigner et les instruire. Tout autre que le R.P. eut été sans doute très embarrassé. Cependant, sans sortir de son monastère, il trouva le moyen de pourvoir à tout. Quelques novices de chœur à qui les circonstances firent trouver qu’ils n’avaient point de vocation pour être religieux, quelques novices convers et des frères donnés lui fournirent en un instant, ce qui, selon bien d’autres, eut exigé plusieurs années de préparation. Tous les frais du doctorat consistèrent en un changement d’habit et ces bonnes gens se trouvèrent fort étonnés d’être devenus en un instant capables d’élever et d’instruire les enfants. Comme le nombre ne laissa pas d’en être assez considérable, ils formèrent une espèce de corporation à part dans l’ordre, à laquelle le R.P. voulut donner un nom et après une délibération capitulaire, il fut décidé qu’on les appellerait les frères du tiers-ordre de la Trappe. Et afin qu’ils fussent distingués des enfants, le R.P. voulut que tout maître en charge porta la couronne, que sur le scapulaire devant la poitrine, il eut un morceau d’étoffe rouge taillé en forme de cœur, de même que sur les parements des manches, avec cette inscription ou en latin ou en français : *La Sainte Volonté de Dieu*. On a depuis supprimé le cœur des manches, parce que il a sans doute paru trop militaire. Vous comprenez facilement, Monsieur, que cette création subite de nouveaux docteurs n’était qu’en attendant, le R.P. était bien persuadé qu’une fois que son établissement serait connu, ils ne manquerait pas de gens instruits qui s’empresseraient de le venir aider à faire la bonne œuvre. Mais il compta devant son hôte et tout le tems que j’ai été au monastère je n’y ai jamais vu que deux à trois sujets capables d’enseigner ou s’il y en a eu quelqu’autres, ils y ont tenus si peu de tems qu’on peut les compter à peu près pour rien. Il a presque toujours été obligé de puiser dans la même source.

- Dargnies p. [169] - Si nous pleurions en sortant de Zidizin, Monsieur, tout le monde ne pleurait pas, l’abbé et ses bons religieux je crois, se mirent à table ce jour-là en signe de réjouissance et si la Providence leur a conservé la stabilité dans leur état, ils l’ont inscrit sur le calendrier de leur monastère, pour en faire un jour de fête solennelle à perpétuité. Quoi qu’il en soit cependant, nous ne pouvions qu’admirer leur vertu et certainement, nous autres Français, ne serions pas capables de nous comporter avec la tranquillité et la modération qu’ils ont fait paraître en cette circonstance à notre égard.

- Père François de Paule Dargnies écrit dans la notice de Frère Colomban Morogue : “Lorsque nous fûmes sur le point d’entrer en Russie, le R.P. [Augustin] ayant cru apercevoir de l’affaiblissement dans son esprit, mit un autre prieur à sa place.”

- Dargnies p. [295] : “Il expira en pleine connaissance, au commencement de l’hiver 1799, âgé à peu près de 26 ans”.

- Dargnies, page [297] - Frère Bernard dit Victor Antoine de Vese de Beronne, diacre, profès du Piémont. Il vint se joindre à nous avec les autres piémontais. C’était un religieux d’une grande douceur et plein de charité. Il la fit singulièrement paraître dans l’emploi d’infirmier qu’il exerça pendant une partie de la route. Quoique grand et bien constitué en apparence, il était d’une santé délicate. Les fatigues qu’il se donna auprès des malades, la disposition scorbutique de ses humeurs, le froid de la Russie, furent les causes de sa mort. Il fut attaqué d’enflure inflammatoire aux jambes. L’humeur remonta sur la poitrine. Il s’établit en peu de tems une expectoration purulente qui le jeta dans la phtisie et termina sa carrière à peu près à l’âge de 32 à 33 ans vers le commencement de l’année 1800 dans le monastère de Zidizein en Volinie.

- Dargnies p. [273] - Frère François dit Labarthe, convers de la Trappe. Il avait occupé à la Trappe l’emploi de la pharmacie. Plus que sexagénaire, son expérience, l’étude et du bon sens l’avaient rendu fort entendu pour le soulagement des malades et en particulier pour le traitement des plaies. Il était chirurgien de la Valsainte lorsque j’y arrivai, mais comme il pouvait être utile à la maison de bien d’autres manières, en particulier pour le moulin et la boulangerie, le R.P. ne tarda pas à me substituer en sa place. Il me fit donner une ou deux leçons pour apprendre à saigner et dès ce moment le Frère François ne parut plus à la pharmacie mais s’occupa uniquement de la boulangerie.

- Père François de Paule nommé dans le monde Nicolas Claude Dargnies, né le 29 août 1761 à Abbeville (Somme), entré à la Valsainte en mai 1793. Il s’est révélé un très bon infirmier, compétent et dévoué, sans qu’il ait fait des études de médecine. Il fut envoyé fonder en Russie fin septembre 1794, alla jusqu’à Soleure et malade revint à la Valsainte fin octobre. Il partit pour l’est dans le groupe des derniers, avec les malades dont il eu à s’occuper tout le temps, fut souvent malade lui-même. Il participa à l’odyssée monastique. Il rejoignit la Valsainte peu de temps après sa réouverture. Il ne put supporter le régime de la Trappe et obtint sa sécularisation en avril 1808. Il fut curé de Charmey, paroisse proche la Valsainte, de 1808 à 1816 puis fut chapelain à Vuippens et à Riaz où il est mort le 3 mai 1824. Il a rédigé ses souvenirs sur son séjour à la Trappe, en 1813, dans *Mémoires en forme de lettre*. Il n’y parle pas de Frère Jérôme comme nouvel infirmier. Il y adjoignit d’autres pièces relatives à cette période et des notices plus ou moins longues, sur 82 frères morts entre 1792 et 1806. L’original se trouve aux archives de l’abbaye de Tamié.

- Dargnies, p. [20], fin de la lettre 4 - “En entrant dans le monastère j’avais apporté avec moi vingt-cinq louis en argent, quelques assignats (…) une montre d’or et de plus une malle bien garnie de hardes [vêtements ordinaires], etc. (…)”

- Dargnies Lettre 2, p. [8], [Lors de sa venue à la Valsainte et sa première entrevue avec dom Augustin, après] “lui avoir demandé sa bénédiction, je lui dis que je venais lui demander une place dans son cimetière, étant d’une santé à ne pas me promettre de longs jours dans sa maison, où, si je vivais, je ne pouvais jamais être qu’un pilier d’infirmerie. (…) Il me répondit que si je ne craignais point la mort, je pouvais entrer et que mes infirmités n’étaient point dans le cas de mettre aucun obstacle à ma réception.”

Dargnies p. [138] - On se mit en devoir de vider entièrement les barques et de déposer tout le bagage sur le rivage, lorsque j’entendis le R.P. abbé s’écrier qu’on l’avait volé. On fit de grandes perquisitions. Il voulut attaquer les bateliers et les rendre responsables du larcin. Mais après bien des paroles, je crois que tout a abouti pour cette fois comme dans un grand nombre d’autres, à ce qu’il a été dupe du peu de soin qu’il prend ordinairement de ses affaires. Il en était au bateau comme partout ailleurs : son argent et ses papiers étaient toute la journée et toute la nuit sur sa table et le premier venu, pendant les nuits et les méridiennes, pouvait facilement s’en accommoder.

- Dargnies, p. [297] - Frère Antoine, religieux convers dit Ignace Hauser, autrichien, (âgé d’environs 34 ans). Ce brave garçon nous fut d’une grande utilité pendant la route. Il servait de truchement [interprète] au R.P. qui, pour en tirer plus de parti, l’avait fait revêtir de la coule. Comme il avait tout plein de bon sens, de zèle, de charité et d’activité, on ne lui donnait pas un moment de repos. Dès que nous fûmes arrivés à Zidizein en Volhinie, on lui fit quitter l’habit de religieux de chœur pour reprendre celui de convers et il se remit à son métier de cordonnier. Mais ce ne fut pas la seule occupation à laquelle il fut appliqué. Nous demeurions à plus d’une lieue de la ville de Lucko, capitale de la Volhinie. Il fallait y aller deux à trois fois par semaines et quelques fois tous les jours pour y chercher les provisions, etc… Il en fut chargé. La pluie, la neige, le froid excessif, rien ne l’arrêtait. Il partait dès le matin à jeun et revenait quelques fois fort tard, sans avoir rien pris car il était singulièrement mortifié et *très exact observateur de toutes les observances.*

- Dargnies - p. [165] Mgr l’évêque de Lucko vint lui-même en grand cortège nous intimer les ordres de Sa Majesté. Il avait ordre de dresser un catalogue exact de tous ceux qui étaient entrés dans ses états comme trappistes ou comme leur appartenant et tous à telle époque, qui était de trois semaines au plus, devaient partir sans qu’il en put demeurer aucuns.

\*\*\* Dargnies - p. [18] Environné de gens que je voyais, non pas manger mais dévorer leur énorme pitance, m’entendant sans cesse répéter qu’il n’y avait de salut dans le régime de la maison que pour ceux qui mangeaient, (…)

P. [37] Tout le fruit de mes représentations [au père abbé, par rapport au régime alimentaire trop déséquilibrée] fut que l’on augmenta considérablement la quantité de nourriture sans la changer et que l’on obligea même les religieux, en vertu de l’obéissance, à manger tout ce qui leur était présenté. Je n’exagère rien ici car quelques jours après que j’eus présenté mon mémoire au R.P., dans un moment où nous venions de perdre plusieurs de nos frères, le résultat fut de faire mettre dans la soupe 12 onces de pain et comme je lui objectai qu’une pareille soupe était seule suffisante pour tuer un religieux, il me traita d’opiniâtre et m’ordonna de la manger toute entière. J’y essayai pour lui obéir mais j’eus une telle indigestion que dans les violents efforts que je fis pour débarrasser mon estomac, je crachai le sang le lendemain.

Dargnies p. [250] - Il faudrait, au lieu de 8 à 9 livres pesant de bouillie épaisse et mal cuite, que l’on donne aux religieux dans un repas, on ne lui en donne que quatre. (…) Alors ils seraient [251] vraiment nouris parce que les humeurs seraient réparées, au lieu qu’en accablant leur estomach en prenant dans une seule réfection ce qui suffirait pour deux et même trois.

P. [253] Est-il possible d’ailleurs de jeûner sans être tourmenté par la faim ? Et n’est-ce pas pour souffrir de la faim que l’on jeûne ? Ne serait-ce pas une prétention chimérique que de vouloir ne manger qu’une fois en 24 h, sur des montagnes toutes couvertes de neiges, sans être dévoré par la faim ? Quoi de plus incompatible que le froid et le jeûne ?

P. [273] Frère Palémon [malade à l’infirmerie] je ne vis dans sa situation qu’une cachexie scorbutique portée au suprême degré qui n’était que le fruit d’une nourriture plus que grossière, prise en trop grande quantité, après un jeûne trop longtemps prolongé. Comme l’on attribuait sa maladie à la faiblesse et à l’épuisement [pour avoir beaucoup travaillé à la menuiserie pour faire les stalles], on lui donnait abondament de la nourriture. On l’obligeait même de manger, ce qu’il faisait par obéissance et ce qui, bien loin de le rétablir, ne faisait qu’accélérer sa fin.

P. [274-275] F. François avait occupé à la Trappe l’emploi de la pharmacie. Plus que sexagénaire, son expérience, l’étude et du bon sens l’avaient rendu fort entendu pour le soulagement des malades (…) Il était d’un fort tempérament et grand mangeur, aussi mettait-il tout le salut des religieux, lorsqu’ils tombaient malades, dans l’augmentation de la nourriture, prétendant qu’ils ne pouraient que d’épuisement et de faiblesse. Mais la violence de son appétit et son indulgence pour le contenter, fut pour lui, comme pour bien d’autres, la cause de sa perte. (… Atteint de maladie) il lui eut fallut de la diète Le R.P. avait en lui beaucoup de confiance mais il eut été à souhaiter qu’il ne l’eut pas tant écouté sur l’article de la nourriture, nous aurions encore aujourd’hui plusieurs de nos frères qui ont été les victimes de ses mauvais principes. Heureusement le R.P. a ouvert les yeux depuis et on laisse au moins à chacun, sains ou malades, la liberté de ne manger que selon ses véritables besoins, ce qui n’eut pas lieu pendant les cinq premières années de la réforme.

P. [307] Est-il possible que le tempérament d’un [308] jeune homme qui n’est pas encore formé tienne à une privation habituelle de sommeil, à ne prendre de la nourriture qu’une seule fois en 24 h, dans une quantité qui excède évidemment la capacité de son estomach ?

Annexe 9

## Modérer leur ardeur

Rancé, *Sainteté*… p. tome 1, 310 - Ce que la prédication est à l’apostolat, la confession de la foi de Jésus Christ au martyre, la pénitence l’est à la vie solitaire. Et comme l’apôtre est destiné de Dieu pour annoncer ses vérités, le martyr pour les défendre par l’effusion de son sang, le solitaire doit aussi les honorer et les soutenir par ses souffrances. Mais comme la pénitence d’un religieux tire son institution, sa force et son mérite de la pénitence de Jésus Christ, il faut aussi qu’elle en soit un retracement parfait, et une imitation fidèle, et quoi que selon l’apôtre, tous les chrétiens doivent le suivre dans ses souffrances, s’ils veulent le suivre dans sa gloire (Rm 3, 17), cependant c’est l’avantage et la prérogative des moines, c’est ce qui les regarde principalement dans la vie de Jésus Christ, c’est à eux préférablement aux autres hommes qu’il présente le calice de sa passion, et bien qu’il soit écrit que tous les pécheurs de la terre, c’est-à-dire tous les hommes, doivent y boire après lui (Ps 34, 9), néanmoins le partage des religieux, ou plutôt leur bonheur, est de souffrir pour Jésus Christ, comme Jésus Christ a souffert pour eux.

P. 313 - La pénitence d’un solitaire doit être intérieure et extérieure. Il faut que l’âme en soit affligée comme le corps et qu’il joigne à la mortification de l’esprit celle des sens, c’est-à-dire qu’il vive tout ensemble dans une sainte tristesse, dans une humiliation profonde et dans une austérité rigoureuse. Ainsi, vous ne vous tromperez point, mes frères, quand vous ferez consister la pénitence intérieure dans l’humiliation, la méditation de la mort, les jugements de Dieu et la componction et que vous considérerez la retraite, le silence, l’austérité dans la nourriture, le travail des mains, les veilles, la pauvreté, la patience dans les infirmités et dans les maladies, comme des vertus et des pratiques qui sont l’essence et le fond de la pénitence extérieure.

P. 314 - Par quel moyen un religieux peut-il vivre en son monastère dans la pratique des humiliations ? Ce sera par l’application d’un supérieur vigilant et charitable qui aura soin de l’exercer par des reproches, des répréhensions vives, des paroles piquantes, des confusions publiques, par des travaux, par des occupations ravalées et par tout ce qu’il estimera capable de contribuer à son abaissement.

Rglt tome 1, p. 43 - Histoire de l’établissement des religieux de la Trappe en Suisse -

Toutes les fois qu’il se présentait quelque occasion de parler au chapitre de l’austérité de la vie, le supérieur n’avait (44) qu’une chose à faire qui était de modérer leur zèle, car ils auraient été prêts d’y ajouter encore beaucoup, si cela leur avait été permis.

Tome 2, p. 157 - 4°- Lorsque le travail aura été plus long et plus pénible que de coutume, le supérieur, s’il le juge à propos, pourra faire augmenter le repas de quelques chose. Cette augmentation ne consistera qu’à donner ou une demi-livre de pain en plus, (…) ou à augmenter la quantité de la portion ou bien celle du dessert, mais jamais à ajouter un nouveau met aux autres, pas même un morceau de fromage.

La manière dont cette constitution a été faite parmi nous est trop remarquable et trop instructive pour nos descendants, pour la leur laisser ignorer. Comme dans les commencements de cet établissement les travaux ont été très considérables, puisqu’ils ont duré quelques fois jusqu’à quatorze heures, le R.P. voulut un jour faire ajouter au repas ordinaire, par esprit de discrétion, un peu de fromage, mais le zèle de tous les religieux pour la régularité et la mortification s’alarma de cette petite condescendance et quoiqu’ils fussent très touchés de l’indulgence et de la compassion que leur supérieur leur témoignait en cela, ils se réunirent pour le prier de ne jamais en suer ainsi, mais de se contenter de faire donner des portions plus fortes quand cela lui paraîtrait nécessaire.

Rglt tome 1, p. 59 - Histoire de l’établissement des religieux de la Trappe en Suisse - On lut ce chapitre RB 36 - Des frères malades - et voici ce qui fut décidé : Plusieurs religieux témoignèrent un grand désir que l’usage de la viande fût interdite entièrement, mais la prudence et la discrétion du supérieur l’ayant empêché d’y consentir, il fut statué, conformément au vœu unanime : 1°- Que l’usage en serait fort rare, et ne s’accorderait que dans des maladies graves et avec toutes les modifications prescrites par les Règlements de M. l’abbé de Rancé qui sont les mêmes que les nôtres à cet égard.

Dargnies p. [11] - L’austérité de la vie était alors portée au *nec plus ultra* des forces humaines. La maison des chartreux étant divisée par cellulles n’était guère propre aux exercices de l’Ordre de Cîteaux, les religieux selon les constitutions de cet Ordre devant être jours et nuits toujours réunis. On eut cependant pu, si on avait voulu, trouver deux à trois appartements sains pour en faire des dortoirs et il en serait encore resté suffisament pour les autres lieux réguliers. Mais non, pour affecter une plus grande mortification, au lieu de coucher dans les cellulles elles-mêmes, on couchait dans les souterrains dont l’humidité était telle que l’eau glacée autour des voûtes représentait des lustres que le moindre rayon de lumière faisait briller avec éclat. Les habits étaient faits d’une laine dure et piquante, plus grise que blanche.

La nourriture était presque rebutante. On ne mangeait que très peu de pain et quoi qu’ayant, dans la maison, un moulin, un four et un boulanger et qu’on put le manger bon, on le faisait exprès longtems avant de s’en servir afin de le manger, je ne dirai pas seulement moisi, mais presque pourri. En place de pain on donnait quelque fois un morceau de ces fromages nouveaux de rebut parce qu’ils gonflent. Et le plus souvent on ne les avait pas encore salé. D’autrefois c’était quelques poignées de petits quartiers de pommes ou de petites poires sèches. Et dans le tems des pommes de terre, on ne connaissait alors ni les pois, ni les fèves, ni les lentilles etc… Ces mets étaient uniquement réservés aux infirmes. Mais la communauté avait tous les jours, avec une soupe si mauvaise que les animeaux la rebutaient, une portion d’orge mal grué, à peine cuit, sans autre assaisonnement que l’eau et le sel.

Le lait étant alors très rare, on faisait du fromage pour vendre avec ce qu’on [12] en avait. et le petit lait pur était la portion du soir les jours où il était permis de faire deux repas. Si le jardin fournissait quelques légumes, on s’en servait pour faire la souppe et la portion avec d’autres herbes communes que l’on allait ramasser dans les prés mais on se faisait gloire de ne les pas éplucher. On les lavait à peine et la terre était une des principales bases de l’assaisonnement.

Les religieux et les novices, avides des humiliations ne se contentaient pas des pénitences mortifiantes qu’on leur donnait tous les jours au chapitre pour les moindres fautes mais on les voyait encore à toutes les heures du jour prosternés aux pieds des supérieurs pour s’accuser et demander encore de nouvelles pénitences qui leur étaient d’autant moins épargnées que l’on savait qu’ils les regardaient comme de bonnes fortunes. (…) Enfin l’austérité de la vie était aussi grande qu’il est possible de se l’imaginer.

Annexe 10

## Le dortoir

Rglt Tome 1, p. 439 - Du dortoir - Les religieux qui ont l’esprit de leur état, je veux dire l’esprit de charité, d’union entre eux, de véritable fraternité, trouvent une vraie consolation et quelques fois des délices inexprimables lorsqu’ils s’y voient réunis avec leurs frères, sous les yeux du supérieur, comme des enfants rassemblés autour de leur père ou entre les bras de leur mère. (…)

La sainte Règle ordonne trop expressément que tous reposent dans un même lieu pour ne pas prendre toutes les précautions possibles afin qu’on ne manque jamais à ce point de règlement. Rien d’ailleurs n’est plus propre que cette pratique à entretenir l’esprit de désappropriation et de pauvreté, d’union et de charité dans les religieux et à leur faire éviter des fautes de toute espèce. Rien n’est plus propre à entretenir les religieux dans le véritable esprit de leur état. (…)

1°- Hors le cas de maladie, on couchera toujours sur de simples planches, les premiers religieux de cette maison ayant voulu s’assujettir à cette petite austérité pour suppléer aux autres points de la sainte Règle qu’ils ne pouvaient plus observer à cause des changements arrivés depuis saint Benoît, comme sept heures de travail pendant une grande partie de l’année, des lectures de trois heures de suite, etc… ou même pour remplacer certaines pratiques sur lesquelles la distance qui se trouve entre la ferveur de nos Pères et la nôtre nous rend bien plus indulgents, comme

• certaines pénitences publiques dont saint Benoît fait mention dans sa Règle et qui ne sont point d’usage parmi nous ;

• ne jamais user de médecines, puisque saint Bernard écrivant aux religieux de saint Anastase qui leur demandaient de pouvoir se servir de remèdes, parce qu’ils étaient dans un air malsain qui les rendait souvent malade, leur dit : “Il est contraire à la pureté, à l’honnêteté et à la simplicité de notre Ordre de rechercher les médecins et de prendre des breuvages de médecine” ;

• ne prendre jamais le mixte étant à la communauté, car nos Pères étaient si fervents pour le jeûne que, quand ils n’étaient pas assez malades pour aller à l’infirmerie, ils ne le rompaient jamais et il n’y avait absolument que le lecteur et le serviteur de cuisine qui prissent le mixte ;

• ne s’asseoir à l’office que pendant les seules leçons, puisqu’il n’est parlé de s’asseoir dans la sainte Règle que pour ce seul moment ;

• ne jamais avoir de pain d’indulgence, mais se borner à la livre permise par la sainte Règle, car il n’y est fait mention en aucun endroit de cette seconde sorte de pain et en effet, de quelque espèce qu’il soit, c’est toujours une sorte d’infraction de ce qu’a réglé saint Benoît pour la quantité. Si nos Pères l’ont permis, ce n’est sans doute qu’à regret et qu’en conseillant de s’en abstenir à tous ceux qui pourraient le faire.

Le dessein des premiers pères de cette maison a été en cela non de faire une compensation juste, car une planche ou la natte que permet saint Benoît ne sont guère plus tendres l’une que l’autre et la différence n’est presque pas sensible, mais ils se sont proposé d’avoir au moins quelque chose qui leur rappelât tous les jours combien ils étaient inférieurs à leurs Pères et ont voulu donner à Dieu et à leur saint législateur cette preuve du désir qu’ils auraient eu d’observer leur Règle strictement et dans toute l’exactitude de la lettre si les circonstances le leur avaient permis, puisqu’ils voulaient compenser en quelque sorte ce qu’ils n’avaient changé que pour des raisons légitimes. La pratique de réciter tous les jours avant d’aller se coucher le *Miserere* au chapitre, la face prosternée contre terre a été introduite dans la même intention. (…)

2°- Toute la garniture du lit consistera en un drap de serge qui ne sera point redoublé et qui aura pour objet d’empêcher que le frottement des planches n’use trop nos habits ; en une couverture de laine et des couvertures piquées autant qu’on en aura besoin. Ces couvertures seront faites avec de la mousse, s’il y en a dans le pays et de la grosse toile d’étoupe qui n’ait point été blanchie ou quelqu’autre chose d’aussi vil et aussi commun. On donnera aussi un couvre-pieds composé de la même matière à ceux qui en auront besoin. (…) C’est la pauvreté qui nous a fait prendre cet usage, l’expérience nous a fait voir que c’est très suffisant et l’esprit de pauvreté nous dit à présent que, puisque cela suffit, nous ne devons rien chercher de plus. On aura aussi un oreiller, il sera de paille enveloppée dans une grosse étoffe de laine et n’aura en aucun sens plus d’un pied et demi. Il pourra être moins gros pour ceux qui n’aiment pas avoir la tête si élevée.

Annexe 11

## Le travail

Rglt tome 2, p. 124 - Du travail - Celui qui ne regardera cet exercice que d’un œil tout humain n’y trouvera sans doute rien de bien important, mais celui qui le considérera d’après les lumières de Dieu en jugera bien autrement. Il se rappellera que le travail est la première pénitence à laquelle le Seigneur a condamné l’homme et il verra dès lors qu’il faut qu’il se soumette au travail, qu’il aime le travail et un travail pénible qui fasse couler (comme Dieu dit au premier homme) la sueur de son front, *In sudore vultus tui vesceris pane* et qui soit capable de lui faire faire pénitence, ou qu’il renonce à la qualité de pénitent et au Ciel qui doit en être la récompense. Il remarquera que saint Benoît lui dit beaucoup de choses et croit lui avoir tout dit en lui disant que l’oisiveté est l’ennemie de son âme, qu’il lui prescrit un temps très considérable pour cet exercice et dès lors bien loin de se plaindre le soir de la fatigue du travail du jour, il tremblera lorsqu’il aura passé un seul jour sans travailler assez. (…) Enfin il avouera que tant que les religieux ont aimé les travaux pénibles, ils ont été fidèles à leurs autres devoirs et se sont maintenus dans la régularité, mais que, dès qu’ils se sont ralentis sur ce point, on les a vus tomber dans toute sorte de relâchements et il aura autant de crainte de n’avoir point assez de zèle pour le travail, qu’il en aura de renverser à jamais cette réforme.

Rglt tome 2, p. 127 - 12°- On ira au travail d’une manière qui n’ait rien de précipité, ni aussi qui marque de la lâcheté et de la négligence, mais les religieux porteront à cet exercice, selon les termes de l’apôtre, la mortification de Jésus Christ dans leur corps et dans leur âme, c’est-à-dire qu’ils s’y emploieront avec affection et courage et en même temps avec des sentiments tout particuliers d’humilité et de pénitence, considérant que le travail des mains est la première peine du péché, un exercice qui convient à l’état d’un pénitent et d’un pauvre et que c’est un moyen très puissant pour les sanctifier dans leur profession.

Rglt tome 2, p. 444 - Des travaux extraordinaires - Comme on ne peut faucher aisément que le matin, on tâchera d’y aller le plus tôt possible ; pour cela nos Pères chantaient l’office plus promptement. Il nous semble que nous ne pourrions pas aller plus vite qu’à l’ordinaire sans nous exposer à le célébrer d’une manière peu décente. Nous aimons mieux nous lever alors une heure plus tôt. Cependant comme ces travaux sont pénibles et qu’on sera quelques fois dans le cas de s’y employer plusieurs jours de suite, on tâchera de gagner par la méridienne le temps qu’on aura pris sur le repos de la nuit. - Aussitôt après l’office de la nuit on va au dortoir ranger sa couche et on prend en même temps sa fourche et son râteau ou sa faux, parce que durant ce temps on doit les garder sous sa couche ou vis-à-vis.

Annexe 12

## De la rasure

Rglt tome 1, p. 294 - Du raseur - Comme la tonsure des religieux est une des principales marques extérieures de leur état et de leur profession, elle est aussi la marque de la principale obligation qu’ils contractent lorsqu’ils s’y engagent, qui est le renoncement général à toutes les créatures pour se consacrer entièrement et uniquement à Jésus Christ : car le retranchement des cheveux qui sont des superfluités du corps, signifie le renoncement à toutes les choses extérieures qui est un moyen certain de s’attacher à Dieu sans division ni partage, comme à l’unique bien qui peut nous rendre heureux et qui seul mérite d’être l’objet de nos pensées, de nos désirs et de nos affections.

Comme cette vérité est l’essence de notre profession, nous devons l’avoir incessamment devant les yeux. Le renouvellement des tonsures (Rglt tome 1, p. 296 - 12 fois par an pour les moines de chœur et 7 fois pour les convers) en rappelle le souvenir et nous marque que nous devons incessamment retrancher toutes ces dispositions, ces inclinations de la nature qui renaissent incessamment en nous, quelque soin que nous puissions prendre de l’empêcher. Pour la forme et la figure de la couronne, elle nous représente celle que nous devons attendre de la main de Dieu, si nous nous séparons sans ménagement et sans réserve de toutes les choses ici-bas par lesquelles nous pouvons lui déplaire. (…)

Les couronnes : elles doivent être grandes et faites entièrement, prenant un peu au-dessus du front et faisant le tour de la tête, sans cependant trop enfoncer. Le cercle ne doit être que la largeur d’un petit doigt. (…)

On se lave soi-même : on ne se sert du savon que pour la barbe et jamais pour les cheveux. (…) On ne rase point les cheveux des novices, on les coupe seulement avec des ciseaux. (…)

On ne doit pas plus perdre de vue dans cet exercice que dans tous les autres, que notre vie est une vie de souffrances et il se trouve bien des religieux pour qui ces jours sont des plus pénibles qu’ils aient à passer à cause du peu d’aptitude des raseurs, mais ils ne doivent pas oublier que Dieu voit tout ce qu’ils souffrent et leur en tient compte, quelqu’en soit l’occasion, pourvu qu’ils reçoivent ces souffrances en esprit de pénitence.

Annexe 13

## Habits des religieux

Rglt tome 1, p. 274 - On sera vêtu, selon la sainte Règle d’une robe et d’une coule avec un scapulaire que l’on prendra lorsqu’on quittera la coule, c’est-à-dire pendant le travail [les novices ont une chape à la place de la coule]. Nous y avons ajouté un petit scapulaire, parce que cet habillement a toujours été regardé comme un vêtement mystérieux : nous le portons habituellement sur la robe. Nous y avons ajouté aussi une autre robe plus courte que nous portons en tout temps sur la chair et que nous appelons une serge. Nous y ajoutons enfin une autre espèce de tunique pendant l’hiver, que nous nommons un garde-corps. On peut, outre cela, en avoir encore d’autres avec la permission du supérieur et selon la température du climat où nos maisons sont situées.

L’usage et l’honnêteté nous ont autorisé à porter des caleçons. Nous avons aussi un mouchoir que nous protons dans la poche de la robe. On aura en tout temps une ceinture de cuir ou une corde si la pauvreté ne permet pas d’avoir des ceintures, à l’un des bouts de laquelle pendra un petit couteau que l’on ne portera que pendant le jour.

La chaussure consistera en des espèces de bas dont la partie inférieure est séparée et forme ce qu’on appelle des chaussons, auxquels on joindra des souliers ou des sabots, si l’on n’a pas le moyen d’avoir des souliers. (…)

Tous les habillements des religieux de chœur seront d’une étoffe blanche, excepté le scapulaire de travail qui sera d’une étoffe brune qui ne soit pas teinte. Tous les habillements des frères convers, excepté la serge, les bas et les chaussons, seront aussi de la même couleur brune. (…)

De la coule - 1° - La coule doit descendre à quatre pouces de terre par devant et à deux par derrière, elle doit couvrir entièrement la robe. 2° - La largeur de la coule au-dessous des bras sera de trente-cinq pouces pour les plus gros, trente-quatre pour les moyens et trente-trois pour les plus minces. Sa largeur au bas sera de trois pieds dix pouces à trois pieds six pouces dans la même progression. 3°- Le capuce aura quatorze pouces, tant de hauteur que de profondeur et douze pouces et demi de largeur à la couture sur la coule. Il sera doublé en devant tout autour et au-dessus jusqu’à la pointe. Les deux côtés du capuce doivent se joindre au bas, en devant. 4°- Les manches seront larges en haut, c’est-à-dire depuis le commencement jusqu’à l’échancrure, de dix-huit à vingt pouces, des plus petits aux plus grands et dix par le bas pour tout le monde. Elles ne descendront que jusque vers les genoux lorsqu’elles sont abattues et pour cela elles auront, depuis la couture du capuce, deux pieds dix pouces de longueur pour les plus grands, un pouce et demi de moins pour les moyens et autant de moins encore pour les plus petits : ainsi leur longueur, à prendre depuis la couture du capuce, peut aller à deux pieds dix pouces pour les plus grands, deux pieds neuf pouces pour ceux d’une taille moyenne et à deux pieds huit pouces pour les plus petites. 5°- La coule sera fermé de toute part ; elle n’aura aucune fente ou ouverture en devant ni aux côtés. [Et ainsi des autres pièces de vêtement.]

Annexe 14

## Charité - Bonheur d’être ensemble

Rglt tome 1 p. 43 - Ce sentiment de charité se manifestait sur leur visage d’une manière sensible, principalement dès qu’il s’offrait une occasion de rendre service à quelqu’un de leurs frères : on ne pouvait s’empêcher de remarquer leur empressement, les égards, les soins avec lesquels ils s’y portaient. C’est surtout cette disposition de leur cœur qui répandait sur leur vie toute sorte de douceurs et de charmes, qui leur rendait le joug de la pénitence si léger, que plusieurs se plaignaient et qu’on en a vu même pleurer de ce qu’ils n’avaient pas assez à souffrir. C’est elle qui faisait que les journées ne leur paraissaient que des instants et qui les rendait si heureux, qu’ils n’auraient pas changé leur état pour la possession de l’empire de plus florissant. (…) Puisse l’image du bonheur dont on y a joui, inspirer à tous ceux qui y vivront, l’amour de cette précieuse vertu à laquelle il était dû d’opérer de semblables prodiges et qui fera toujours le bonheur des monastères et des cœurs où elle régnera !

Déclarations imprimées à la suite des Règlements, Rglt tome 2, p. 471 ss.

• De F. Nicolas : Qu’il est doux d’habiter ensemble, en s’aimant tendrement comme des frères. Je le sens, je l’éprouve, voilà pourquoi je ne changerai pas mon sort contre celui de qui que ce soit.

• De F. Colomban : (…) Il n’y a que ceux qui se chargent du fardeau et du joug de Jésus Christ qui puissent éprouver combien ce fardeau est léger et combien ce joug renferme de douceur. Ce qui met le comble à ma félicité, c’est le bonheur inappréciable d’avoir en notre digne et respectable supérieur le meilleur et le plus tendre de tous les pères, de trouver toujours en lui une ressource et un asile assuré et qu’après Dieu il fait tout à la fois le bonheur de ma vie, ma joie et ma consolation.

• De F. Bernard : Je préfère, avec la grâce de Dieu, notre saint état à tous les trésors de la terre et j’ai plus de joie d’être le dernier dans la maison du Seigneur, que d’être roi et bien loin d’avoir du regret d’avoir embrassé l’état de trappiste, je puis dire que depuis le jour de mon entrée dans le monastère, jusqu’à celui-ci j’ai toujours été content de plus en plus. Au sujet des jeûnes et autres austérités, les jours de mon plus grand bonheur et contentement ont été ceux où les jeûnes ont été plus rigoureux et la pénitence plus austère.

• De F. Urbain : Jamais je n’ai davantage connu le bonheur de mon saint état que depuis que la divine Providence a daigné me placer dans cette sainte maison, où la sagesse et la prudence de notre supérieur et l’union des cœurs que la charité fait régner parmi nous, nous fait à tous passer ces jours heureux que goûtaient nos saints Pères que nous nous efforçons d’imiter en nous approchant le plus près qu’il nous est possible de leur esprit et de l’observation exacte de la Règle de notre Père saint Benoît.

Annexe 15

## Chapitre des coulpes

Rglt tome 2, p. 88 - Du chapitre des coulpes - Si on aime vraiment le bien de l’Ordre et si l’on veut voir persévérer la régularité, l’on ne doit avoir rien tant à cœur que la pratique fidèle des Règlements. (…)

5° On s’accuse de la manière la plus vraie et la plus simple, car l’amour propre, toujours ingénieux à se reproduire partout, ne laisse pas de trouver son compte dans des exagérations…

6°- On ne accuse point d’une manière vague et générale, mais toujours de quelque faute précise et déterminée.

7°- On ne s’accuse que des fautes extérieures, à moins d’une permission du supérieur et on ne dit rien des motifs secrets qui ont fait agir, soit qu’ils aggravent ou diminuent les fautes, à moins que le supérieur ne les demande ou ne l’ait permis d’avance.

8°- En général on n’ajoute point de réflexions ni d’observations sur les fautes dont on s’accuse, mais on écoute celles que fait le supérieur. Une des siennes est plus utile que mille qu’on voudrait ajouter soi-même et elle humilie P. 92 - Lorsque celui qui s’accuse a cessé de dire ses fautes, ou lorsque le supérieur témoigne ne plus vouloir l’écouter, si l’on remarque qu’il ait oublié de s’accuser de quelque manquement dont on s’est aperçu, on se lève et se tenant debout et découvert, on a la charité de le proclamer.

9°- On ne fait point de proclamation sur de simples soupçons, mais de ce qu’on a vu ou entendu soit par soi-même, soit par le rapport d’un autre. Elles doivent toujours être appuyées sur la saint Règle, les Règlements ou sur le coutumier général de la maison.

10°- On dit la faute dont on veut avoir la charité d’avertir le frère, d’une manière simple, claire et qui annonce que c’est la charité la plus tendre qui fait parler. On évite toute circonstance, tout détail inutile, tout geste, toute parole tant soit peu aggravante ; on pourrait seulement ajouter quelque mot qui tendît à diminuer la faute ; ce qu’on ne doit cependant pas affecter, la vérité simple n’étant point contraire à la charité. (…)

(Celui qui est proclamé) se prosterne à sa place sans rien répondre. 2°- Si l’on doit conserver partout l’amour et le désir des humiliations et si jamais il n’est permis de s’excuser, c’est surtout au chapitre (des coulpes) que cela se doit pratiquer et on regarde comme une très grande faute non seulement de s’excuser ouvertement, mais même d’ouvrir la bouche ou de faire quelque signe pour pallier ou diminuer tant soit peu la faute dont on est repris, quand même on serait innocent. (…) Si une proclamation faite contre un religieux l’inquiète, le tourmente et le trouble de telle sorte qu’il ne soit pas capable de supporter sa peine, il peut, ou plutôt il doit même aller trouver son supérieur après le chapitre pour lui déclarer la tentation, afin que les avis qu’il lui donnera calment les mouvements de son cœur et lui rendent la paix qu’il avait perdue. (…)

S’il se trouvait quelque religieux qui ne fit jamais ou presque jamais de proclamations, sa conduite serait regardée comme provenant d’un défaut de zèle pour le bien et la régularité de la maison, ou d’un défaut de charité pour ses frères à qui il refuserait le service très important de les avertir de leurs fautes. (…) Qu’on ne conclue pas cependant de ceci qu’on doivent examiner et scruter curieusement la conduite de ses frères. Si on ne doit pas dissimuler les fautes qu’on aperçoit, on ne doit pas non plus les rechercher.

Annexe 16

## Charité - Actes à poser

Rglt tome 2, p. 457 - De la charité qui doit régner dans notre réforme - Personne ne peut bien connaître l’union et la charité dans laquelle nous avons vécu dès le commencement de cet établissement, que nous-mêmes qui avons si souvent été charmés et ravis par l’abondance des douceurs qu’elle nous a fait goûter. Mais si c’est elle qui nous a rassemblés, c’est elle aussi qui nous a séparés, puisque ce n’est que le désir ardent de contribuer au salut des âmes qui nous a fait consentir à laisser partir ceux de nos frères qui ont été former [sont allés fonder] de nouveaux établissements. Les montagnes qui nous entourent sont les témoins qui peuvent encore attester avec combien de larmes et de gémissements nous leur avons dit adieux. Mais comme cette charité, grâces à Dieu, n’est point changée, comme notre unique dessein est qu’elle ne change jamais, c’est cette même charité qui nous a fait faire les règlements présents, à l’exemple de nos Pères qui n’eurent rien de plus pressé, aussitôt qu’ils se multiplièrent, que de former la Charte de Charité.

Rglt tome 2, p. 102 - Quelques pratiques générales - La perfection des religieux, comme des chrétiens, consiste dans la charité. (…) Quoi qu’elle doit principalement résider dans le cœur, il faut aussi qu’elle se montre au dehors de manière à ne pouvoir être méconnue, parce que rien ne contribue tant à la fortifier dans l’intérieur que les pratiques extérieures où elle est vivement exprimée.

Rlgt - Tome 2, p. 103 - 2°- Tous les religieux auront une attention extrême à ne jamais rien laisser paraître qui puisse donner la moindre atteinte à la charité et si par fragilité il échappait à quelqu’un le moindre signe de mécontentement, d’humeur, de vivacité, il ne manquerait pas de reconnaître à l’instant sa faute en se jetant aux genoux de celui qu’il aurait pu offenser, lequel de son côté, se mettant pareillement à genoux et se reprochant d’avoir troublé la paix de l’âme de son frère, lui témoignerait par un air ouvert et plein d’affection, que le petit mouvement qui lui est échappé ne l’a blessé en aucune manière et le ferait aussitôt relever.

Tome 2, p. 104 - 4°- Comme rien ne contribue davantage à entretenir la charité que les services qu’on se rend mutuellement, on ne manquera point, lorsqu’on verra un de ses frères dans l’embarras, comme chargé d’un fardeau trop lourd etc, de voler à son secours et en général on sera toujours prêt à sacrifier ses aises, ses commodités et ses propres intérêts pour le bien de son frère.

5°- En général, on recevra tous les services qui seront offerts, parce qu’on ne peut guère les refuser sans contrister celui qui les offre. Cependant s’il étaient tout à fait inutiles, on pourrait remercier avec toutes sortes d’égards. 6°- On s’obéira mutuellement.

Tome 2, p. 106 - 1° - On s’étudiera à garder partout une grande modestie, évitant également un air de légèreté et de dissipation, et une contenance morne, triste et chagrine, ou un air de gêne et de contrainte. On doit même regarder comme faisant partie de la charité qu’on doit à ses frères, l’attention à conserver un air de paix et d’aménité parce que rien ne soutient davantage au milieu des pratiques de la pénitence que de voir une douce satisfaction peinte sur le visage de tous ceux avec qui l’on vit.

Annexe 17

## Frère Michel

Dargnies, p. [284] - Frère Michel dit Jean-Baptiste Renaud, franc-comtois, entré le 27 avril 1793 âgé de 29 ans, mort en 1797. Après avoir fait son novitiat et fait profession à la Valsainte, comme il était d’une très faible santé, le R.P. l’envoya au Valais comme cellérier pour essayer si le changement d’air ne le rétablirait pas. Mais ses infirmités ne firent qu’y prendre de nouveaux accroissements. Le rhumatisme fixé sur la hanche gauche dont il était attaqué, augmenta considérablement. Il s’y établit même un dépôt froid considérable. Les jambes enflèrent, la poitrine s’attaqua et le R.P. le fit revenir à la Valsainte. Je crus le soulager en évacuant l’humeur du dépôt par un coup de trocart mais ce fut inutilement. L’écoulement continuel qui s’y établit le fit bientôt tomber dans l’épuisement et le marasme.

Les chaleurs étant survenues, la gangrenne se mit dans les téguments. Il se forma un escare considérable qui mit à découvert une partie des muscles de la fesse. Il devint tout à fait impotent et forcé de rester sur la couche, ce qui dura plus de [285] six semaines. Pendant tout ce tems il fit paraître des sentiments vraiement héroïque de soumission à la volonté de Dieu, protestant souvent hautement qu’il était content d’être dans l’état où il était et de mourir pour honorer le souverain domaine de Dieu sur ses créatures et qu’à cette fin il lui faisait bien volontier le sacrifice de sa vie. Il reçut ses sacrements à l’infirmerie et mourut sur la paille en pleine connaissance. Ses deux petits frères ont été les premiers enfants que l’on ait reçu au monastère, mais ils n’y sont pas restés.

Annexe 18

## Infirmerie

Rglt tome 1 - p. 60 - Résultat des avis de la communauté sur le chapitre 36 de la RB Des frères malades (…) 4° - Les religieux considérant que l’infirmerie est un lieu où l’on perd souvent l’esprit de pénitence et de mortification qui doit nous accompagner jusqu’à la mort et que cela peut venir de la condescendance dont les supérieurs croient devoir user alors, ils supplièrent le R. Père de ne pas leur accorder facilement ce qu’ils pourraient désirer dans ces moments, où il est trop ordinaire d’oublier son âme pour ne penser qu’à son corps et de les aider à se préserver d’un pareil désordre, en prenant lui-même plus soin de leur âme que de leur corps. (…) 5°- Ils le prièrent aussi de ne point se servir de médecin et chirurgien étrangers et de n’user même qu’avec réserve de celui de la maison.

Rglt tome 1, p. 196 - Chap. 14 - De l’infirmier, [14 pages] - L’emploi de l’infirmier est un des plus considérables et des plus importants de la maison et la régularité dépend en grande partie de lui car c’est par les infirmeries que le relâchement a coutume de s’introduire. Il n’est pas rare de voir des personnes qui, pour peu qu’elles souffrent, s’imaginent en faire toujours trop et devoir être dispensées de tout aussitôt qu’elles sont malades et quoique les souffrances soient un grand moyen de salut et comme le remarque l’auteur de *l’Imitation* *[de Jésus Christ]*, très peu deviennent meilleurs. La vigilance de l’infirmier, pour maintenir la régularité parmi les infirmes et aller au-devant de toute décadence spirituelle, doit donc être extrême, suivant ces paroles du Seigneur (Mt 6, 25) : *Nonne anima plus est quam esca* ? Il s’appliquera beaucoup à connaître ce qu’ils peuvent et doivent faire dans leur état et avertira le R. Père de leurs divers manquements, de toutes les négligences, paresses et sensualités où ils se laisseraient aller. S’il omettait de le faire, il répondrait à Dieu, en chef et par la perte de son âme, de tous les maux spirituels qui dévasteraient les infirmeries, parce que le supérieur et la religion se reposent principalement sur lui et qu’il est comme le lieutenant du R. Père dans cette partie.

Rglt tome 1, p. 443 - Nos Pères étaient si fervents pour le jeûne que, quand ils n’étaient pas assez malades pour aller à l’infirmerie, ils ne le rompaient jamais [par le mixte] et il n’y avait absolument que le lecteur et le serviteur de cuisine qui prissent le mixte.

Rglt tome 1, p. 87 - [À propos de la plus grande facilité que la Règle à accorder le mixte] - Pour nous, sachant par expérience que ce petit soulagement peut suffire quelques fois pour remettre un religieux [en santé], nous avons cru que, d’être un peu plus facile à cet égard, ce serait épargner à plusieurs la peine que leur amour pour la vie commune leur fait souffrir lorsqu’ils se voient obligés d’aller à l’infirmerie.

Dargnies, p. [46] Dom Gérard de Soleure, (…) étant venu à mourir et ayant laissé le R. dom Augustin légataire de tout ce qu’il pouvait avoir tant à Soleure que dans le Valais, où j’ai dit qu’il avait commencé un espèce d’établissement (à Saint-Pierre de Clages qui fut abandonné au profit de Sembrancher), il fallut encore sortir souvent pour arranger toutes ses affaires. Il ne voulut pas laisser imparfait ce qui était commencé dans le Valais. Il y envoya des religieux. Il y battit une maison, une église. Il y établit des enfans, etc…

Annexe 20

## Dom Urbain

Dargnies p. [32] - Ce religieux s’appelait Urbain. Il était venu de la Trappe à la Valsainte comme frère donné. Le R.P. le fit étudier et en moins de deux ans il fut ordonné prêtre. Il occupa la place de maître des novices et de prieur. Il fut chargé de confesser toute la communauté. Il avait toutes les qualités propres pour servir le R.P. dans les entreprises. Comme j’avais été sous lui pendant mon noviciat {il} persuada au R.P. que j’étais l’homme qu’il lui convenait pour aller en Russie… mais il se trompa, faute de me connaître. (…) Je dois lui rendre ici la justice, que quoiqu’il fut peu instruit, il a été le meilleur maître des novices que j’ai connu tout le tems que j’ai demeuré à la Valsainte.

Dargnies donnant des indications sur ceux qu’il a connu et qui sont mort pendant son séjour chez les trappistes, précise s’ils sont passés par Sembrancher - p. [283] - Frère Antoine dit Georges André Gérard, diacre, de Strasbourg, mort en 1796, âgé d’environ 22 ans. Comme son nom ne se trouve pas sur les registres des réceptions, il y a lieu de croire qu’il fut reçu au Valais où il demeura, avant de venir à la Valsainte. Je crois même qu’il y fit profession. C’est ce dont je ne me souviens nullement. Cependant il me semble qu’il partit de la Valsainte pour aller au Valais et qu’il en revint malade avec une vomique scorbutique dont il parut guérir pendant quelques mois, mais bientôt il devint enflé de toutes les extrémités. Il fut saisi d’une toux sèche qui annonça une nouvelle explosion.

P. [284] - Frère Michel dit Jean-Baptiste Renaud, franc-comtois, entré le 27 avril 1793, âgé de 29 ans, mort en 1797. Après avoir fait son noviciat et fait profession à la Valsainte, comme il était d’une très faible santé, le R.P. l’envoya au Valais comme cellérier pour essayer si le changement d’air ne le rétablirait pas. Mais ses infirmités ne firent qu’y prendre de nouveaux accroissements. Le rhumatisme fixé sur la hanche gauche dont il était attaqué, augmenta considérablement. Il s’y établit même un dépôt froid considérable. Les jambes enflèrent, la poitrine s’attaqua et le R.P. le fit revenir à la Valsainte.

P. [291] - Frère Achard, convers, profès de Sept-Fons et puis de la Valsainte, mort au Valais dans les premiers tems de cet établissement avant notre émigration.

P. [292] - Frère Malachie dit Pierre Hanty, franc-comtois, entré à la Valsainte le 22 8bre 1795 âgé de 30 ans. Il avait été capucin et avait eu la faiblesse de se laisser ordonner prêtre par un évêque constitutionnel à l’époque de la révolution. Il vint à la Valsainte pour en faire pénitence et se condamna lui-même librement à n’exercer de sa vie aucune fonction sacerdotale. De la Valsainte il passa au Valais. Il fit avec nous le voyage de Russie et en revint. Il était sujet à des infirmités qui lui rendirent très pénibles les austérités de la réforme.

P. [292] - Frère Hylaire, ancien militaire, plus que sexagénaire. Comme son nom ne se trouve pas dans le registre des postulants, je crois qu’il fut reçu au Valais. Cependant autant qu’il peut m’en souvenir, il me semble qu’il fit profession à la Valsainte. Il fit avec nous le voyage de la Russie. Ce bon religieux, malgré son grand âge, nous a toujours édifié par sa régularité. De retours à la Valsainte le R.P. l’envoya au Valais où il tenta de former de nouveau un établissement et il y est mort. Je n’ai là aucune renseignement sur sa maladie ni sur sa mort.

P. [293] - Frère Richard dit Nicolas Richard Morin, religieux, prêtre, de Sept-Fons, normand, âgé de 66 ans, entré le 29 7bre 1797, mort à Biberach, novice, en 1798. Il ne fit que paraître à la Valsainte et partit pour le Valais presqu’aussitôt qu’il eut pris l’habit. Je n’ai rien su de particulier sur lui.

P. [293] - Frère François, diacre, profès du Valais, mort en Bohême au château de Prague en 1799. Il pouvait bien avoir 24 ans. Je le vis en passant à Kaizercem. Il était déjà malade, enflé de toutes les parties du corps, pulmonique et couvert de vermine. C’était un religieux d’une grande régularité et d’une grande patience.

P. [293] - Frère François, Joseph Letondal, prêtre, religieux de chœur, mort à Dirnast en Bavière en 1799. Je n’ai point trouvé son nom sur le registre des postulants, ce qui me fait croire qu’il vint du Valais. Il me semble cependant l’avoir vu à la Valsainte avant notre départ. Le R.P. en faisait le plus grand cas et lui avait confié la direction de ses religieuses. Il est mort d’hydropisie de poitrine, âgé d’environs 54 ans.

P. [299] - Frère Valentin dit Jaques Pallius, lyonnais, ex-chartreux, entré à la Valsainte le 24 juillet 1797, âgé de 54 ans. Il fit son noviciat et sa profession à la Valsainte et fut aussitôt après envoyé dans le Valais. Il était d’un caractère extrêmement gai et actif. Il nous édifia beaucoup pendant le peu de tems qu’il resta au monastère, par son exactitude à s’acquitter de tous ses devoirs. Il partit de Vienne pour aller à Oresca en Russie, avec la première colonie et il y est mort en 1800. Le R.P. abbé en faisait beaucoup de cas et tous ceux qui l’ont connu l’ont regretté. Il pouvait bien avoir 50 à 54 ans.

P. [299] - Frère Raphaël dit Silvestre Petit, de Dunkerque, entré le 26 avril 1797, âgé de 24 ans. Après avoir fait son noviciat à la Valsainte. Il me semble même qu’il n’était pas tout à fait terminé lorsqu’il fut envoyé au Valais. Il fit avec nous le voyage de Russie et mourut à Derman en Volhinie, en 1800, d’une dissolution putride scorbutique des humeurs à laquelle il avait comme naturellement une disposition car en état de santé il exhalait sans cesse une odeur cadavéreuse. Il nous a beaucoup édifié par sa piété, son exactitude, son amour pour la régularité et son obéissance. Le R.P. l’occupa pendant la route à l’instruction des enfants allemands.

P. [300] - Frère Marie Joseph dit René, Gervais Morin, d’Amboise, entré le 15 8bre 1791 âgé de 21 ans. Ce jeune homme fut d’abord frère donné à la Valsainte, ensuite il prit l’habit du chœur. Il était novice lorsque j’y arrivai. On lui donna la coule au bout de son tems d’épreuves mais il ne fit pas profession parce que comme il était extrêmement scrupuleux sur son bréviaire, s’il se fut vu obligé de le réciter, la tête lui aurait tourné. Comme il était bon enfant d’ailleurs, plein de piété et de charité, le R.P. ne jugea pas à propos de le priver de la consolation de vivre dans l’état religieux où, à [301] quelques singularités près, il nous a toujours édifié. Tout le tems qu’il a demeuré à la Valsainte il a rempli l’emploi de réfectorier. C’en était assez pour occuper toute sa journée, avec la récitation de son bréviaire et de ses prières car il était habituellement infirme des membres et ne marchait qu’avec la plus grande peine, cependant il s’acquittait fidèlement de toutes les observances. Quelque tems avant notre émigration il fut envoyé au Valais. Il en est parti avec les autres pour nous suivre en Russie d’où étant revenu, il fut envoyé à Dribourg dans la Westphalie où il est mort en 1801.

P. [27] - Frère Marie Bernard dit Joseph Marie de Larnage, entré le 13 8bre 1793 âgé de 22 ans. Ce parfait religieux a été en tout et partout un modèle de douceur, de charité, de silence, d’obéissance, de mortification, etc, etc… Il ne resta pas toujours à la Valsainte. Avant notre sortie de la Suisse il fut, je crois, envoyé au Valais et je pense aussi que ce fut pendant le séjour qu’il y fit qu’il fut promu aux Ordres. Quoiqu’il en soit, il le méritait à tous égards. [302] Il ne s’est pas démenti un seul instant pendant tout notre voyage de retour de la Russie. Il fut envoyé à Dribourg où il est mort en 1801.

Annexe 22

## Pauvreté

Rglt tome 1, p. 41 - Histoire de l’établissement des religieux de la Trappe en Suisse — On n’essayera point d’exprimer ici les transports de reconnaissance des nouveaux solitaires de la Valsainte envers la divine Bonté, lorsqu’ils se virent, loin de leurs ennemis, rendus à la solitude dont une vue rapide du monde [à l’occasion du voyage jusqu’en Suisse] venait encore de leur mieux faire sentir le prix. Aussi tout (p. 42) ce que put leur donner à souffrir la pauvreté et le dénuement de toutes choses leur parut-il des délices.

On imagine facilement l’état où ils se trouvèrent en arrivant dans une maison abandonnée depuis plus de dix ans. Tout y était dans le délabrement, quoiqu’au dehors la maison parût neuve. (…) Du pain de son plutôt que de farine (car n’ayant pas de quoi acheter du grain, on achetait du son pour joindre au peu de farine qu’on avait), ce pain, dis-je, était souvent le meilleur mets qui y fût servi, des cosses et des tiges de grosses fèves, des feuilles de navets, de grosses raves qu’on ne donne même pas aux bestiaux en ce pays, formaient la portion. Après avoir passé la journée à fouir des terres ou plutôt des amas de cailloux de deux pieds de profondeur, pour y faire des jardins, ils se mettaient une douzaine dans chaque cellule des pères chartreux pour y dormir comme ils pouvaient, sans lit, sans couverture, dans un temps où il gelait encore quelques fois durant la nuit. (arrivée le 1° juin 1791). Le peu de couvertures qu’ils avaient apportés servait aux postulants et aux novices et les anciens s’en privaient volontiers pour eux. Ils manquaient de hardes pour changer et n’avaient même pas ce qu’il fallait pour blanchir ce qu’ils quittaient. Mais enfin, ils réussirent peu à peu à se procurer les choses les plus nécessaires et comme ils ne les étendaient pas beaucoup, ils se regardèrent bientôt comme jouissant de toutes les douceurs et de toutes les commodités qu’ils pouvaient désirer. Alors, si leur pauvreté fut moins rigoureuse, elles étaient en récompense plus volontaire, car ces pauvres de Jésus Christ se considérèrent comme dans un état fixe, dans l’état qui leur convenait et auquel ils n’auraient rien changé quand ils auraient eu des millions. Ils se firent des couvertures piques avec de la mousse desséchée, en place de laine (dont ils se servent encore) et se garantirent ainsi du froid de la nuit, afin de pouvoir donner à leur corps un repos sans lequel il aurait nécessairement bientôt succombé. Pour le froid du jour, ils se mettaient assez peu en peine.

Dargnies [52] - Dès qu’en effet on eut appris à Charmay le départ précipité du révérend père, on commença à former des soupçons sur nous et dans la crainte que quelqu’un de nous vint à s’évader ou à entretenir quelqu’intelligence secrète au-dehors ou à enlever de l’argent et des effets, etc… la commune de Charmay délibéra d’envoyer une garde composée de 12 hommes qui seraient à la charge de la maison. La plupart étaient ou anciens domestiques ou des ouvriers qui avaient été [53] qui avaient été à nos gages. Mais l’espérance qu’ils avaient fondés sur de mauvais propos, de trouver leur fortune faites cher nous fut cause qu’ils usèrent à notre égard des plus mauvais procédés. Ils cherchaient à s’y autoriser en faisant courir le bruit que le R.P. abbé était détenu prisonnier à Fribourg et que nous ne devions plus avoir d’espérance de le revoir jamais. La crainte, en effet, qu’il avait d’être insulté par ces rustauds, était bien suffisante pour l’empêcher de reparaître au monastère.

Dargnies [167] - Des religieux et religieuses du Valais, de l’émigration desquels je n’ai eu aucuns détails. Tout ce que j’ai su c’est qu’ils ont eu grandement à souffrir aux passages des montagnes et qu’ils ont été exposés plusieurs fois à être inquiétés par les troupes.

Annexe 26

## Voyage sur le Danube

Dargnies [81] lettre 16 - Déjà la première bande nous avait devancé de quelques jours pour aller à Passaw attendre l’arrivée du R.P. abbé et c’était aussi dans cette ville que nous avions ordre de nous rendre. Nous partîmes donc le premier jour de mai pour descendre vers les rives du Danube où nous devions nous embarquer. (…) La première chose que fit le cellérier en arrivant fut de s’informer s’il y avait quelqu’un de ces bateaux qui portent du sel et qui s’en retournent ordinairement à vide. Heureusement, il s’en rencontra un. Il fallut ensuite faire marché avec le patron qui disputa longtems avant de s’accorder et pendant tout ce tems nous attendions avec patience dans un mauvais cabaret. Enfin l’accord étant fait que moyennant telle somme et une petite cabane que l’on bâtirait à la hâte dans un coin du bateau pour les infirmes, nous serions rendus sans répondre des accidens, dans la ville de Passaw. Nous nous embarquâmes au nombre au moins de 25 à 30. Je me nichai dans une cabanne qui était ouverte de toutes parts avec un vieillard infirme et le reste de la communauté prit place sur des bancs que l’on avait pratiqué sans beaucoup de façon tout autour de la gondole, n’ayant en cas de mauvais temps d’autre abri que le ciel, mais à brebis tondues Dieu mesure le vent. Il fit fort beau pendant tout le voyage et nous eûmes plus à souffrir de la chaleur que de la pluie.

[82] Tout notre approvisionnement consistait en une pièce de fromage pourri que l’on avait réservé avec soin pour les cas de nécessité, quelques miches de pain grossier qui nous furent donné par le monastère que nous quittions et de l’eau du fleuve à boire non à discrétion, mais aux heures de repas seulement. Un peu de pain blanc et quelques œufs durs étaient toute la ressource des infirmes qui pouvaient, en guise de tisanne hors des repas participer plus librement au soulagement que la nature leur offrait en abondance. (…) Nous nous arrêtions tous les soirs et toujours dans quelque ville ou village à la proximité du rivage, pour que les voyageurs pussent trouver à passer la nuit commodément et se ravitailler, et en cela nous eûmes grandement lieu d’admirer les soins de la divine Providence à notre égard.

(…) Un soir que le vent contraire nous avait singulièrement retardés et empêché d’arriver où nous nous étions proposés, nous fûmes obligés d’arrêter vis-à-vis un village distant de plus d’un quart d’heure de la rive. Il n’y avait pas à choisir ou d’y aller demander l’hospitalité ou de rester dans notre bateau. L’endroit parraissait fort pauvre et ne nous prommettait pas fortune. Le supérieur cependant ne laissa pas d’y députer deux des plus raisonnables pour aller reconnaître les lieux et se recommander à la charité des habitants. Ils s’addressent d’abord au curé à qui ils exposèrent notre situation. Le curé fut trouver le maire ou sindic de la paroisse, celui-ci fit aussitôt battre la caisse et assembler les principaux du lieu. Il proposa de nous recevoir chez eux, chacun au prorata de leurs familles. En un instant tous les logements furent marqués. Celui-ci en prit un, l’autre en voulut avoir deux, un autre quatre, etc… et ils finirent par se disputer entre eux à qui aurait [83] l’avantage de nous loger. On vint rendre cette agréable nouvelle à notre supérieur qui fit débarquer tout son monde, se mit à leur tête et vint au village où on lui fit la meilleure réception, surtout lorsque les femmes virent les enfants. C’était à qui pourrait en avoir. Il ne resta personne au bateau que le bon viellard infirme et moi pour avoir soin de lui, car à l’aide de mon bâton j’eus encore pu me traîner jusqu’au village.

On peut juger l’agréable accueil que les bonnes gens firent sans façon à leurs hôtes qu’ils regardaient dans leur simplicité comme des envoyés de Dieu. Le lait, la crème, le beurre, le fromage, les œufs, rien ne leur fut épargné. On s’empressa de nous apporter au bateau tout ce dont nous avions besoin et peu contents d’avoir pourvu aux nécessités du moment, ces braves gens remplirent encore les poches des enfants de tout ce qu’ils purent et firent pour nous selon leur pauvreté beaucoup au-delà de ce que nous aurions pu espérer.

Il donne une description du voyage, lettre 17, p. [89]-[94].

Annexe 27

## Cracovie

Dargnies p. [121] À 15 lieues environs de Cracovie, dans un bourg appelé Kenty, nous trouvâmes une de ces divisions qui déjà depuis plusieurs jours, était logée chez de bons pères récollets qui ne les laissaient manquer de rien selon leur pauvreté et c’est ici un témoignage que je dois rendre à la charité des enfants de saint François : pendant tout le cours de nos voyages, quoique nous ayons habité dans de grandes et superbes abbayes, jamais nous n’avons été reçu avec la cordialité, je dirais presque avec la profusion, que les R.P. capucins et récollets ont fait paraître en nous donnant l’hospitalité. Aussi toutes les fois que nous avons rencontré quelqu’un de leurs monastères, nous nous y sommes toujours adressés préférablement aux maisons les plus riches et nous y avons toujours été très bien accueillis.

[122] En arrivant à Cracovie, ce qui eut lieu vers les premiers jours de décembre, le commissaire nous fit assigner nos logements dans différentes communautés religieuses. Nous étions divisés en trois bandes égales, composées de religieux, convers et enfants, y compris ceux qui ne tardèrent pas à arriver de la Bohême. Pour les religieuses elles ne furent pas divisées mais habitèrent toutes dans la même communauté. Comme la plupart de ces maisons étaient pauvres, elles souffraient avec peine une contribution aussi onéreuse et souvent l’on nous refusait le nécessaire.

Nous eûmes d’abord pour supérieur le Père Colomban. L’on nous plaça dans une maison de chanoines réguliers où nous fûmes si mal reçus de toutes manières, qu’au bout de deux jours nous fûmes obligés, avec l’autorisation du Gouvernement, d’en sortir, sans quoi nous y serions morts de faim et de froid. L’on nous transféra de là dans la maison des R.P. dominicains, sous la conduite du Père Louis de Gonzague car le Père Colomban étant poitrinaire, il eut eu trop à souffrir dans cette auberge et comme d’ailleurs les dominicains n’étaient pas riches, pour les décharger en partie, il fut placé aux capucins avec deux de ses religieux et tous les enfants attachés à notre division.

Les RR.PP. dominicains nous reçurent avec bonté et nous traitèrent honnêtement pour des gens qui eussent fait deux repas, en supposant que l’on nous aurait donné matin et soir pareille quantité de nourriture, mais nous étions dans le tems des jeûnes, nos frères mouraient de faim en [123] en sortant de table et nous fûmes obligés de suppléer à ce déficit en leur fournissant du pain après leur repas. Pour moi je n’étais pas fâché en mon particulier de ce régime parce que, si nous avions à souffrir un peu de la faim, au moins nous n’avions point de malades.

Le froid excessif qu’il fit cet hiver nous mit dans le cas de souffrir beaucoup. La pauvreté ne permettant pas aux dominicains de se fournir de bois qui était très rare, on allumait à peine une fois notre fourneau en 24 heures. Pendant tout l’hiver nos vitres dans l’intérieur de la chambre n’ont pas été un seul jour sans être couvertes d’un givre glacé de l’épaisseur de deux à trois lignes. En vain nous chargions-nous pendant toute la journée de nos couvertures, nous étions sans cesse pénétrés par le froid. Obligés de laver nous-mêmes nos hardes, notre chambre était le seul endroit où nous puissions les étendre pour les faire sécher et comme nous en avions continuellement, nous n’étions pas un seul instant sans être plongés dans un atmosphère humide qui contribua beaucoup à altérer notre santé.

Annexe 28

## Sortie de novice

Rglt tome 1 p.152, - Il (le maître des novices) lui (le novice qui part) retire tout ce qu’on lui a donné de la maison et lui rend tout ce qu’il a apporté du monde, absolument tout et on se gardera bien de demander jamais rien pour la pension. Il doit mettre dans la manière dont il s’acquitte de ce dernier devoir toute la douceur, toute l’affabilité et les égards nécessaires pour qu’aucun ne s’en aille affligé ou mécontent de la maison.

Rglt tome 2, p. 354 - On recevra gratuitement, c’est-à-dire sans exiger ni demander quoi que ce soit, toux ceux qui se présenteront pour être reçus parmi nous et en qui on reconnaîtra les marques (p. 355) d’une véritable vocation, étant bien persuadés que Dieu qui daigne les appeler, fournira à la maison ce qui est nécessaire pour les entretenir. S’ils se retirent ensuite ou qu’on se trouve dans le cas de les renvoyer, on ne leur demandera encore rien, sous quelque prétexte que ce puisse être, comme de payer leur pension, leurs habits ou quelqu’autre chose. Tel est l’esprit de notre sainte Règle et telle a été la pratique de nos Pères que Dieu a bénie.

Rglt tome 2, 362 - (Après la prise d’habit) le religieux chargé du vestiaire prend ses habits séculiers, les porte dans l’endroit où l’on conserve avec soin tous les habillements des novices et y attache le nom du novice. Il a soin de se faire donner au plutôt un état de tout ce qu’il reçoit du novice et de le lui faire signer.

Dargnies p. [293] [Notice de] Frère Bernard Petit, religieux profès de la Trappe. Il s’était retiré avec dom Gérard dans le voisinage de Soleure. À la mort de ce religieux il vint à la Valsainte et y apporta tout son petit avoir, ce fut vers la fin de l’année 1795. La différence de la réforme de la Valsainte avec celle de la Trappe faisait dans son esprit un contraste auquel il ne pouvait s’accoutumer. Il était d’ailleurs accablé d’infirmités qui lui rendaient les exercices infiniment pénibles, ce qui fit que jamais il ne put se résoudre à faire le vœu de stabilité dans la réforme.

Il aurait bien voulu pouvoir se retirer en son particulier ou dans quelque maison religieuse [294] lorsque nous sortîmes de Suisse, mais l’impossibilité de ravoir et l’argent et les effets qu’il avait apporté l’empêcha de satisfaire ses désirs. Il fallut se mettre en route avec ses infirmités qui n’étaient pas petites car il avait eu un dépôt rhumatismale au sacro-lombaire auquel on avait été obligé de faire plusieurs incisions et qui était resté fistuleux avec carie au sacrum.

Annexe 29

## Tiers-ordre

Dargnies - p. [41] (…) Un si grand nombre d’enfants ne pouvant plus être gouvernés et instruits par un seul, il fallut songer à leur procurer des pédagogues. Mais comment faire ? Il n’y en avait aucun. Ce nouvel établissement qui était l’ouvrage de trois mois au plus, n’avait été nullement prévu. On se trouvait chargé d’enfans et personne pour les soigner et les instruire. Tout autre que le R.P. eut été sans doute très embarrassé. Cependant, sans sortir de son monastère, il trouva le moyen de pourvoir à tout. Quelques novices de chœur à qui les circonstances firent trouver qu’ils n’avaient point de vocation pour être religieux, quelques novices convers et des frères donnés lui fournirent en un instant, ce qui, selon bien d’autres, eut exigé plusieurs années de préparation. Tous les frais du doctorat consistèrent en un changement d’habit et ces bonnes gens se trouvèrent fort étonnés d’être devenus en un instant capables d’élever et d’instruire les enfants. Comme le nombre ne laissa pas d’en être assez considérable, ils formèrent une espèce de corporation à part dans l’ordre, à laquelle le R.P. voulut donner un nom et après une délibération capitulaire, il fut décidé qu’on les appellerait les frères du Tiers-Ordre de la Trappe. Et afin qu’ils fussent distingués des enfants, le R.P. voulut que tout maître en charge porta la couronne, que sur le scapulaire devant la poitrine, il eut un morceau d’étoffe rouge taillé en forme de cœur, de même que sur les parements des manches, avec cette inscription ou en latin ou en français : *La Sainte Volonté de Dieu*. On a depuis supprimé le cœur des manches, parce que il a sans doute paru trop militaire. Vous comprenez facilement, Monsieur, que cette création subite de nouveaux docteurs n’était qu’en attendant, le R.P. était bien persuadé qu’une fois que son établissement serait connu, ils ne manquerait pas de gens [42] instruits qui s’empresseraient de le venir aider à faire la bonne œuvre. Mais il compta devant son hôte et tout le tems que j’ai été au monastère je n’y ai jamais vu que deux à trois sujets capables d’enseigner ou s’il y en a eu quelqu’autres, ils y ont tenus si peu de tems qu’on peut les compter à peu près pour rien. Il a presque toujours été obligé de puiser dans la même source.

Annexe 31

## Les enfants

Rglt tome 2, p. 446 - Des enfants que l’on reçoit dans le monastère -

Si nous avons du zèle pour le salut des ames, nous n’en manquerons pas pour recevoir les jeunes enfans que la piété des parens engagera à offrir au Seigneur dans le Monastère. Aussi St; Benoît, dont le zèle était si ardent et si étendu, n’a-t-il pas manqué d’en faire un article important de sa Règle.

Je sais que bien des esprits peut-être plus superficiels que vraiment judicieux, et certainement plus politiques que pieux, ont trouvé beaucoup à redire à cette disposition de la Règle de St. Benoît. Mais comme nous ne voulons point entrer en contestation avec personne ni faire des dissertations, nous prévenons que notre intention n’est pas de reprendre ce point de notre Règle de la même manière et dans la même opinion que l’a pratiqué St. Benoît, mais seulement avec les mêmes vues qu’ont tous les pères chrétiens et les mêmes pieuses lorsqu’ils s’appliquent à éloigner leurs enfans de tous ce qui pourrait les porter au mal, et lorsqu’ils font tous leurs efforts pour en faire des Saints dès leur plus tendre enfance; Voilà tout notre but, tout notre dessein en recevant des enfans dans notre Monastère;

Si nous observons ce que S. Benoît observait de les offrir à Dieu au pied de l’Autel, ce n’est que comme une pure cérémonie capable d’attirer sur eux les bénédictions de Dieu, et non point comme une Offrande irrévocable.

Si nous exigeons à leur réceptions que les parens y renoncent entièrement et pour toujours, ou du moins jusqu’à ce que nous consentions de nous-mêmes à les leur rendre, quand nous aurons reconnu que parce que nous sommes persuadés que cette condition nous est nécessaire pour pouvoir enraciner dans leurs jeunes cœurs une piété solide et aussi parfaite que nous désirons : mais cette condition n’impose aux enfans aucune obligations, ne leur fait contracter aucun lie, ; et quand ils ont l’âge de discrétion et de maturité ils sont également libres et les maîtres de retourner dans le monde ou de rester parmi nous. Seulement si nous avons été assez heureux pour pouvoir leur inspirer une telle horreur du monde qu’ils préfèrent la sage folie de la Croix à la folle sagesse du monde, nous nous en réjouissons; c’est une fête pour nous, et nous nous glorifions d’avoir remporté une victoire sur l’enfer et arraché une proie préci”euse au démons; Si au contraire ils se déterminent d’eux-mêmes à nous quitter, nous les plaignons et en somme vivement affligés pour eux.

Voilà à découvert toutes les raisons, tous les motifs, tous les buts et toutes les fins de notre conduite à cet égard.

C’est maintenant aux parents à voir si ces vues leur plaisent, et s’ils veulent y entrer. Tout ce que nous codons devoir ajouter, c’est qu’ils peuvent être bien assurés que, lorsqu’ils auront l’âge de délibérer sur le parti qu’ils auront à prendre, s’ils ne nous paraissent pas appelés par dieu à notre état, nous aurons bien soin de les renvoyer dans le monde; parce que nous sommes plus intéressés que personne à n’en pas recevoir sans une bonne vocation. D’ailleurs ce que nous cherchons et désirons si fort, c’est de gagner leur ame; mais les recevoir parmi nous s’ils n’étalent pas destinés de Dieu à cet état, ce serait les mettre dans un danger très pressant de se perdre pour jamais. Ce serait donc nous éloigner entièrement de notre but.

Quant à leur admission, conduite et gouvernement, voici tout ce que nous croyons en devoir dire ici :

1°. On ne les recevra ordinairement que depuis 6 ou 7 ans jusqu’à 9 ou 10 ans.

2°. Ce sera toujours gratis, et on n’exigera jamais rien des parens, pas même des habillemens. Cependant si leur piété les porte à témoigner leur reconnaissance au monastère par quelque don, et leur inspire de faire un acte de charité en cela, on ne s’y opposera pas. On recevra par conséquent aussi volontiers les enfans des pauvres que ceux des riches. Bien plus ; on les recevra, et surtout les pauvres petits orphelins, avec bien plus de plaisir et d’empressement, puisque la bonne œuvre sera alors plus agréable à Dieu. On aura soin de ne point recevoir d’enfans qui aient quelques infirmités capables de se communiquer aux autres. C’est pourquoi on interrogera les parens sur cet article, et on les préviendra que, si cela est, on les leur renverra.

3°. Ils auront de huit à neuf heures de sommeil.

4°- Ils feront trois ou quatre repas par jour. On aura grand soin de leur santé jusqu’à ce qu’ils soient engagés parmi nous, afin que, s’ils venaient à sortir, on n’eût rien à se reprocher.

5°- Leur habillement consistera en un scapulaire brun et une robe blanche avec des habits de dessous, autant qu’il sera nécessaire pour les préserver du froid.

6°- On leur apprendra à lire, à écrire, à chiffrer, mais surtout leur catéchisme et l’histoire de leur religion. On leur donnera aussi quelque teinture de latin, si on les en croit capables. On aura soin, pour les travaux du corps, qu’ils n’y commettent point d’excès, mais aussi qu’ils ne se laissent point aller à la paresse.

7°- On les fera aller à confesse tous les quinze jours avant leur première communion et tous les huit jours après. Pour ce qui est de la communion, ils suivront les avis de leur confesseur.

8°- On ne les laissera jamais seuls, c’est-à-dire, sans qu’il y ait quelqu’un de leurs maîtres pour les surveiller.

9°- On aura grand soin de leur faire observer leur petite règle avec toute la fidélité possible et en général de les accoutumer à une vie pieuse, obéissante, réfléchie et occupée. Par ce moyen, soit qu’ils restent dans le monastère et que nous trouvions bon de les recevoir, soit que nous leur conseillions de rentrer dans le monde, ils n’auront pas perdu leur temps parmi nous. La piété qu’ils remporteront leur servira pour l’importante affaire de leur salut, pour gagner la bienheureuse éternité ; l’obéissance fera qu’ils seront agréables à tous ceux avec qui ils vivront ; la vie réfléchie les rendra capables de tout, et l’amour du travail fera qu’ils ne seront jamais à charge à personne et les préservera de tous les vices.

10°-Il n’y aura jamais personne dans le monastère, excepté ceux qui en sont chargés, qui puisse les reprendre. Qui que ce soit cependant, s’il s’apercevait de quelque chose d’essentiel, devrait en avertir le R.P. Abbé.

11°- On ne chargera jamais un religieux de chœur du soin habituel des enfans. Leur éducation demande une assiduité incompatible avec ses devoirs, et il est impossible qu’il s’acquitte de l’une et de l’autre de ces deux fonctions tout ensemble. Or ses obligations de religieux doivent passer avant tout. Il y en aura seulement un qui sera chargé de veiller sur la manière dont ils seront élevés, si le R.P. Abbé ne s’en charge pas lui-même ; et il doit le faire avec le plus grand soin, et avec autant de soin que s’il en était chargé lui seul. On pourra cependant, s’il est nécessaire, envoyer un religieux de chœur leur donner quelques leçons pour différentes choses qu’on est dans l’usage de leur apprendre, comme nous l’avons dit plus haut ; mais on ne doit jamais le dispenser d’aucun exercice pour cela, si ce n’est du travail et encore seulement d’une partie.

12°- Nous défendons expressément dans toutes nos maisons d’aller jamais contre aucun des différens points de cet article, sous quelque prétexte que ce soit.

13°- On finit ce chapitre par remarquer que l’éducation des enfans est une chose si essentielle qu’au cas que dans un monastère il n’y eût personne de propre à y travailler, il vaudrait mieux n’en avoir point. Et nous ordonnons à tous les Visiteurs de nos maisons de tenir la main à cet article, ainsi qu’au précédent. L’infraction de l’un serait la perte des enfans qu’on aurait et celle de l’autre vraisemblablement tôt ou tard la ruine du monastère.

Nous croyons être sûrs de ce que nous disons, c’est pourquoi nous le défendons absolument et avec toute l’autorité que Dieu nous a donnée.

\* \* \*

Dargnies p. [219] - Puisque nous sommes sur le compte des enfants je vais, Monsieur, vous dire à peu près tout ce qui peut les regarder pendant les six années qui se sont écoulées depuis notre retour à la Valsainte. Dès que le R.P. abbé se vit ainsi accablé au monastère, il crut servir le public en multipliant les établissement du Tiers-Ordre dans le canton. Déjà il en avait formé un à la Roche. Bientôt on en vit se former à Bulle, à Raumont, à Gruyères, à Estavayer-le-Lac.

Il eut fallu à la tête de chacun, des sujets instruits et capables d’enseigner, mais il n’y en avait aucun et je puis dire que je n’en ai jamais connu aucun qui fit capable d’enseigner qui eut ces qualités. Aussi tous ces différens établissements, après avoir occasioné des frais très considérables, finirent tous par échouer entièrement. Il n’y eut que celui d’Estavayer-le-Lac qui subsista parce qu’il y avait un frère vraiment propre pour l’instruction de la jeunesse. Le R.P. après beaucoup de dépenses inutiles, fut donc obligé de rappeller au bout d’une année tous les maîtres et les élèves qu’il avait envoyé dans ces différents endroits et de se borner à sa seule maison de la Valsainte où, malgré toutes les promesses qu’il faisait au public dans les différens imprimés qu’il faisait circuler, ceux qui avaient quelques dispositions n’y prenaient que des connaissances très superficielles.

Il lui vint en pensés de choisir les meilleurs sujets qu’il avait au monastère, de les envoyer à Fribourg et de leur faire suivre les classes au collège, en les tenant sous une discipline exacte et en leur préposant ce qu’il avait de mieux parmi ceux qui étaient en état d’enseigner. Il forma en conséquence dans cette ville une petite communauté de ses élèves qui se distingua d’une manière toute particulière, remporta tous les prix et excita bientôt la jalousie des écholiers de la ville. Ce n’eut été là que le moindre des inconvéniens mais cet établissement était dispendieux.

Les jeunes gens étaient exposés à voir et à entendre des choses qui les éloignaient beaucoup des principes dans lesquels on voulait les élever. Bientôt on chercha à attirer les meilleurs sujets et à les dégoûter de la Valsainte. Toutes ces raisons firent que le R.P. abbé ne laissa pas subsister son établissement plus de deux ans et prenant le prétexte de la guerre dont on était menacé en 1805, il les fit tous revenir au monastère de manière qu’à l’exception d’Estavayer-le-Lac où il existe toujours un pensionnat dirigé par le Tiers-Ordre de la Trappe, la Valsainte est aujourd’huy le seul endroit où il y ait des élèves.

Je me servirai de ce nom d’élève dorénavant, car ce serait à tort que l’on emploierait celui d’enfant, attendu que ceux que l’on y reçoît aujourd’huy ne sont pour la plupart que de grands garçons de 15 à 18 ans et plus, presque tous Français, qui sous le prétexte de venir étudier, n’ont d’autre intention que de se soustraire aux réquisitions. Comme malgré l’espèce d’engagement que l’on a contracté avec le public, de recevoir tous les élèves gratis, les étrangers payent pension, les habitants du pays ne peuvent plus aujourd’huy trouver place dans la maison que très difficilement et encore plusieurs d’entr’eux sont-ils obligés de payer.

Il n’est plus question comme dans le commencement, de préférer les pauvres et les orphelins à tous autres. On ne les y reçoît que sur fortes recommandations et quand on ne peut pas faire autrement, encore s’en débarasse-t-on le plus vite que l’on peut. Deux maîtres enseignent seuls depuis les premiers éléments de la latinité jusqu’à la réthorique, sans parler de l’arithmètrique, la géographie et l’histoire. D’où il résulte que même ceux qui ont les meilleures dispositions n’y peuvent faire que des études tronquées. En moins de deux ans j’en ai vu passer des principes à la philosophie et même à la prêtrise. C’est cependant sur de pareilles études que le R.P. se flate de voir sortir de ses élèves des restaurateurs du clergé, des colonnes de l’Église.

De tous les sujets que j’ai vu à la maison, je n’en ai connu que deux qui ont fait de véritables progrès parce que doués des plus heureuses dispositions. Il y ont appris l’art d’étudier seuls de manière que ce qu’ils ont acquis, c’est à eux seulement qu’ils le doivent. Mais encore ces sujets lorsqu’ils sont formés que deviennent-ils ? Élevés trop près du monastère pour n’en pas connaître tous les inconvéniens, ils sont bien loin de s’y attacher et on a la douleur de les voir porter à d’autres le fruit des dépenses que l’on a faites et des peines que l’on a prises pour leur éducation. J’en pourrais citer un bon nombre, de manière que l’on peut appliquer au R.P. abbé, malgré toutes ses belles espérances, le *Sic vos non vobis*[[1]](#footnote-1) du poëte de Mantoue. Ainsi le plus grand nombre ne tire presque aucun profit de l’éducation de la maison ou, s’il en est qui en profitent, c’est à pure perte pour elle. Voilà, Monsieur, en deux mots l’analise des succès du R.P. dans toutes les peines qu’il prend pour élever à grands frais des jeunes gens dans son monastère. Cela cependant ne le dégoûte pas d’en recevoir autant qu’il peut tous les jours parce qu’il est convaincu qu’il fait le plus grand bien [221] possible quoi qu’il voie qu’il n’a point de maître suffisament pour les surveiller. Il en a encore moins pour les instruire.

Dargnies, p. [160] - L’empereur avait accordé deux maisons (…) L’une était située à Zidizine, généralité de la Lucko et l’autre à Derman. Je n’ai jamais eu aucune notion de ce qui s’est passé dans celle-ci. J’ai su seulement que le Père Urbain y avait été envoyé comme supérieur avec un nombre compétent de religieux et d’enfans. (…) Le voyage qu’il m’a fallu faire pour y arriver a été un des plus pénible que j’eus encore fait.

Nous étions sur la fin de septembre, le tems étais affreux. J’étais vexé par l’asthme [161] de la belle manière. Les chemins étaient horriblement mauvais. Il nous fallait tous les jours traverser d’immenses marais tout inondés ou des prés mouvants qui n’étaient rendus praticables qu’à force de branches et de troncs d’arbres. Le plus souvent nos voituriers étaient obligés de marcher dans l’eau jusqu’à mi-jambes. Les voitures s’enfonçaient quelques fois au point qu’il était impossible de les faire avancer sans les décharger entièrement.

Nous fûmes un soir pris par la nuit dans un de ces chemins affreux. (…) Une des premières voitures se renversa. On ne put, malgré tous les efforts, la relever. Il fallut dételer tous les chevaux et les conduire dans un village encore éloigné de près d’une lieue, pendant que trois ou quatre de nos frères restèrent sur le chemin pour faire la sentinelle, jusqu’à ce qu’on put les aller délivrer le lendemain matin. Nous n’arrivâmes que vers le milieu de la nuit dans l’auberge où nous fûmes très mal reçus car on ne trouve dans ce pays pas plus de commodités pour les voyageurs que dans le reste de la Russie polonaise.

(…) Au cabaret ils (les religieux) n’eurent pour toute nourriture que du mauvais pain avec du lait caillé en abondance. [162] Notre voyage fut à peu près de 8 à 10 jours pendant lesquels nous en eûmes plus de mauvais que de bons, mais qui bons ou mauvais ne laissèrent pas de nous conduire à Zidizine, lieu de notre destination, dans la principauté de Lucko en Volinie, village éloigné environs d’une heure et demie de cette ville dans lequel se trouve le monastère de baziliens.

Annexe 34

## Des infirmes

Rglt tome 1, p. 59 - Résultat des avis de la communauté sur le chapitre 36, Des infirmes.

(1° - Viande fort rare…) 2°- Que les infirmes s’appliqueraient beaucoup à entrer dans les dispositions intérieures d’abnégation d’eux-mêmes, d’abandon de leur santé (60) entre les mains du supérieur, d’amour de la pénitence et autres que prescrivent les règlements. (3°-…) - 4° - Les religieux considérant que l’infirmerie est un lieu où l’on perd souvent l’esprit de pénitence et de mortification qui doit nous accompagner jusqu’à la mort et que cela peut venir de la condescendance dont les supérieurs croient devoir user alors, ils supplièrent le R.Père de ne pas leur accorder facilement ce qu’ils pourraient désirer dans ces moments, où il est trop ordinaire d’oublier son âme pour ne penser qu’à son corps et de les aider à se préserver d’un pareil désordre, en prenant lui-même plus soin de leur âme que de leur corps. (…)

Tome 2, p. 385 - Des infirmes - Quoique la vie d’un moine soit une vie de souffrance et de travaux et qu’un solitaire ne doive point avoir de pensée plus ordinaire que celle de la mort à laquelle le conduit insensiblement la plus grande partie de ses exercices, néanmoins il ne faut pas qu’il laisse de découvrir ses infirmités corporelles à son supérieur avec autant de soin qu’il les doit cacher à tout autres… sans prétendre qu’il prévienne par ses soins la déclaration qu’ils sont obligés de lui en faire et demeureront ensuite en repos, se tenant dans une grande indifférence pour ce qui regarde les remèdes. (…) Il faut se souvenir qu’on s’est abandonné à la conduite invisible de Dieu en se soumettant à la conduite visible de son supérieur et qu’il n’est non plus permis à un religieux de se mettre en peine de ce qui le regarde pendant la maladie, que pendant qu’il est en santé.

Tome 2, p. 406 - 1°- On doit être dans le désir de quitter au plus tôt l’infirmerie. Il est bon même de le demander, mais il ne fait pas le faire avec trop d’empressement, ce qui pourrait venir souvent d’un sentiment d’amour propre, plutôt que d’un vénérable esprit de pénitence, comme du dégoût naturel qu’on a pour les remèdes, ou d’un orgueil secret qui porte à fuir les soulagements permis et à se distinguer des autres etc.

Dargnies p. [188] - Il faut dire que selon les règlements, tout infirme qui se sent près de sa rétablissement doit témoigner au supérieur le désir de sortir de l’infirmerie, mais ordinairement un supérieur charitable se contente de la bonne volonté du religieux et le laisse un tems suffisant pour réparer ses forces.

Annexe 36

## Lettres

Rglt tome 2, p. 110 - 22°- Il a été décidé d’un consentement unanime et sur la demande que les religieux de cette maison en ont faite eux-mêmes au R.P. que personne n’écrirait à sa famille et que le R.P. ne remettrait point aux religieux les terres qui leur serait adressées, à moins d’une nécessité particulière.

Dargnies p. [51] - [En 1798, les troupes révolutionnaires françaises menaçaient d’envahir la Suisse les moines de la Valsainte durent prendre des précautions alors que dom Augustin était absent.] Nous appréhendions qu’à cause de la grande correspondance qu’il avait en France, il n’en fut resté quelque capable de nous faire inquiéter si l’on venait à y pénétrer. Ce fut pour obvier à cet inconvénient que je demandai à entrer dans le cabinet et à faire une recherche exacte [52] de tout, afin de brûler tout ce qui pouvait être suspect. La première lettre sur laquelle je mis la main fut une lettre de mon oncle qui m’était écrite depuis près de 5 ans qui ne contenait rien que de propre à m’encourager et me fortifier dans ma vocation et que cependant l’on n’avait pas alors jugé à propos de me montrer, pendant qu’on m’aurait ordonné de l’aller voir au péril peut-être de ma vocation, mais pour favoriser les intérêts de la maison. Je regardai cette lettre comme un présent du ciel dans la circonstance. Je la baisai plusieurs fois avec respect et la conservai longtemps comme une précieuse relique car cet oncle qui m’a élevé et à qui je dois le bonheur du sacerdoce était mort alors. Le R.P. abbé en reçut la nouvelle dans le tems mais il ne me la communiqua pas. Ce ne fut que deux années après, un jour que dans la conversation, je lui parlais de mon oncle, il me dit d’une manière fort leste et qui me perça le cœur : “ Bon ! Il y a longtemps que vous n’avez plus d’oncle. ” Je n’ajouterai ici aucune réflexion, Monsieur. Vous sentez aussi bien que moi tout ce qu’un pareil procédé a de choquant et de rebutant. (…)

Dargnies [Lettre 19] p. [104] Un jour on me fit passer une boëte remplie de drogues, en me priant d’en faire au plus tôt des pilules. (…) Je travaillais avec toute l’activité dont j’étais capable, lorsque, venant à vider la boëtte, je trouve dans le fond un billet découpé avec élégance, en forme de cœur enflammé, tout couvert d’écriture. Croyant d’abord que ce ne pouvait être que quelques sentences pieuses et édifiantes, je m’empressai de les lire. Ce que je fis avec beaucoup de peine car, outre que l’écriture était difficile, l’idiome était en mauvais français. Mais quelle fut ma surprise de ne trouver sur ce papier que les expressions d’un amour effréné. La personne me sollicitait de lui faire connaître par la même voie si sa déclaration avait trouvé mon cœur insensible, etc,- (…) Enfin pour ne pas être toujours ainsi dans l’inquiétude, pour découvrir où était [106] niché le poulet, nous convînmes qu’une bouteille d’un verre très foncé, qui allait et venait tous les jours pour une tisane et dont le cul était très enfoncé (le billet était toujours écrit sur papier fin plié en boule, enfoncé dans le cul de la bouteille où il ne tenait pas la place d’un pouce de profondeur, et pour qu’on ne s’aperçut de rien, il était recouvert d’un morceau de taffetas gommé), serait le messager ordinaire. C’était exposer ses secrets à un confident bien fragile. (…) [108] - Elle m’a même encore écrit depuis des lettres qui sont tombées entre les mains du R.P. pour qui d’abord elles furent des énigmes parce qu’elle étaient écrites d’une écriture cachée et ne contenaient en apparence que quelques phrases [109] indifférentes.

1. Ainsi vous (travaillez) et ce n’est pas pour vous. [↑](#footnote-ref-1)